Mars 1894 N° 3 Prix : 30 cent.

REVUE MENSUELLE
RELIGIEUSE, POLITIQUE, SCIENTIFIQUE
COMPLÉMENT DE LA PUBLICATION

Le DIABLE au XIXe SIÈCLE

CETTE REVUE MENSUELLE EST SPÉCIALEMENT UN ORGANE DE COMBAT CONTRE LA HAUTE-MAÇONNERIE ET LE SATANISME CONTEMPORAIN. — ELLE EST AUSSI CONSACRÉE A L'EXAMEN, SELON LA SCIENCE CATHOLIQUE, DES FAITS SURNATURELS DU PRÉTENDU SPIRITISME ET AUTRES MANIFESTATIONS DIABOLIQUES CONSTATÉES.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 13, Rue de l'Abbaye, PARIS

ABONNEMENTS : France, 3 fr. pour **Un An. — Etranger, 4 fr.** pour **Un An.**
Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne, sans frais, dans tous les bureaux de poste.

Un cas tout à fait exceptionnel

C'est de l'ex-archiprêtre de la cathédrale de Ségovie que je veux parler. Quoi qu'il m'en coûte, je ne puis passer sa triste histoire sous silence.

Don André-Gomez Sommorostro, écrivain non dépourvu de talent, avait été le confesseur de la reine d'Espagne Isabelle II. Il passait, aux yeux de tous, pour un prêtre irréprochable ; son évêque avait la plus grande confiance en lui.

Hélas ! il trahissait la confiance de l'Eglise, en même temps que celle de sa souveraine.

Vers 1860, il s'était affilié dans le plus grand secret à la franc-maçonnerie. C'était l'époque où la secte, poursuivant la réalisation de ses projets en Italie, chassait les Bourbons de Naples et mettait ainsi une fois de plus en pratique le fameux L∴ D∴ P∴, qui a, je l'ai expliqué ailleurs, plusieurs interprétations. L'interprétation politique est : *Lilia Destrue Pedibus* (détruis les lis en les foulant aux pieds). Les Bourbons d'Espagne devaient être expulsés aussi, après ceux de Naples.

En Espagne, la maçonnerie se livrait alors à une grande propagande en faveur du protestantisme. C'est aussi en cette année 1860 qu'eut lieu une tentative de régicide (17 octobre), au moment où Isabelle II rentrait à Madrid, venant de faire un voyage dans les provinces de l'Est, aux îles Baléares et à Barcelone. La révolution couvait déjà, comme le feu sous la cendre. Les loges travaillaient dans l'ombre, cherchant à recruter même les membres du clergé. Don André-Gomez Sommorostro se laissa séduire par les fils des ténèbres, lui, le prêtre de la Divine Lumière. Il y eut, cette année-là, des inondations désastreuses en Espagne, signe indéniable du juste courroux de Dieu ; la reine se laissait déjà entraîner à quelques concessions.

D'autre part, tout en minant le trône d'Isabelle II, tout en préparant la République, les sociétés secrètes redoutaient l'éventualité d'un retour de la nation à la branche légitime de Don Carlos, qui, exclu au mépris de la loi salique, avait laissé trois fils : l'infant Carlos-Luiz, comte de Montemolin, l'infant Juan, et l'infant Ferdinand. Inopinément, sans que ces trépas subits aient jamais été expliqués, meurent, à quelques jours de distance, Ferdinand, le 27 décembre 1860, le comte de Montemolin, prétendant légitime, le 13 janvier 1861, et sa femme, le lendemain même, à Trieste. Le poison maçonnique a-t-il été étranger à ces trois morts subites, coup sur coup ? On est en droit de se le demander (1). Seul, fut épargné l'infant don Juan, qui était à Londres, et qui est le père du duc de Madrid actuel, don Carlos.

L'année 1861 voit, aux Cortès, un orateur dit progressiste, franc-maçon déguisé en libéral, revendiquer le principe de la souveraineté nationale comme base principale de l'autorité de la reine ; c'est une tentative de la doctrine révolutionnaire essayant de s'infiltrer dans la constitution.

En même temps, quelques impatients des loges fomentent une sédition ; un mouvement républicain et protestant éclate à Lorca ; le sang coule dans la province de Murcie. Grâce

(1) Le brave général Ortega, catholique animé d'une foi des plus ardentes, souffrant de voir la mollesse du gouvernement d'Isabelle à l'égard des ennemis de l'Eglise, avait, le 2 avril 1860, tenté un *pronunciamento* carliste, dans l'espoir de soulever la nation en faveur de la royauté légitime, qui, elle, aurait détruit le mal dans sa racine ; mais il avait échoué et avait été fusillé. Le comte de Montemolin et son frère Ferdinand, arrêtés, avaient dû, le poignard sur la gorge, signer à Tortose, le 23 avril, la renonciation à leurs droits à la couronne. Puis, hors de danger, s'étant expatriés, ils avaient rétracté, à Cologne, le 15 juin, cet acte de renonciation à eux arraché par la violence. Et réfugiés enfin à Trieste, ils y meurent tous deux, six mois après, de mort subite !

à la vigueur du chef de l'armée, tout rentre dans l'ordre ; mais, si le calme revient à la surface, la société espagnole n'en est pas moins profondément troublée.

A l'extérieur, les intérêts de la patrie étaient également trahis par les francs-maçons. On se rappelle ce qui se passa alors au Mexique. Le président Juarez, dilapidateur des biens du clergé, l'odieux sectaire dont le premier acte gouvernemental fut de décréter la suppression des couvents, avait favorisé un attentat sur la personne du ministre de France et avait expulsé brutalement l'ambassadeur d'Espagne. Les Français et les Espagnols s'unirent pour obtenir réparation. Malheureusement, le ministère de Madrid eut la déplorable idée de confier le commandement du corps expéditionnaire au général Prim, franc-maçon, lequel ne tarda pas à faire secrètement cause commune avec le franc-maçon Juarez. Prim se mit en désaccord avec le commandant du corps expéditionnaire français et fit rembarquer ses troupes, après avoir protesté en faveur du gouvernement révolutionnaire mexicain. La faiblesse d'Isabelle II était si grande, que Prim ne fut pas mis en jugement. Le misérable traître, accusé en plein sénat par les catholiques clairvoyants, tels que le marquis de Miraflorès, Bermudez de Castro et le général José de la Concha, fut couvert par le président du conseil. On sait quel rôle Prim joua plus tard dans la révolution qui, en 1868, chassa d'Espagne la trop condescendante reine.

Il était utile de tracer ce tableau rétrospectif, pour montrer dans quelles circonstances le confesseur d'Isabelle II s'affilia à la franc-maçonnerie. La souveraine était, du reste, fort mal entourée ; M. Huysmans, un occultiste avéré, a publiquement affirmé avoir connu un chapelain de la même reine, lequel était adonné aux pratiques du satanisme et disait la messe noire ; celui-ci se serait pendu il n'y a pas bien longtemps.

Bref, don André-Gomez Sommorostro était franc-maçon. A raison de sa qualité de prêtre, son affiliation était tenue cachée aux apprentis et compagnons de la loge, et il n'y paraissait qu'aux séances du 3e degré, devant les maîtres et les maçons des grades supérieurs.

Son zèle maçonnique était tel, qu'il devint, en 1863, vénérable de la Loge *Esperanza*, de Ségovie, et il remplit ces fonctions PENDANT VINGT-NEUF ANS, tout en continuant à officier à la cathédrale, dont il était le curé-archiprêtre.

On voit par là tout le mal que ce Judas a pu faire ; il fut un de ceux qui, affectant la mansuétude, conseillaient aux catholiques de ne pas croire tout ce qui se dit de la franc-maçonnerie. Léon XIII avait dû, certainement, être mal renseigné, insinuait-il au lendemain de l'encyclique *Humanum Genus*. Quand la librairie de l'Immaculée-Conception, de Barcelone, édita en langue espagnole, pour démasquer la secte, les rituels jusqu'alors secrets (divulgués par M. Léo Taxil), don Sommorostro désapprouva cette publication, qui mit les sectaires en fureur. La *Estrella Flamigera* (l'étoile flamboyante), organe des loges, fulminait contre les catholiques révélateurs, et l'archiprêtre de Ségovie blâmait ces livres, les déclarant inopportuns, conçus dans un esprit d'exagération propres à attiser la discorde, à susciter les méfiances. Il parlait, l'hypocrite, en homme de paix; et si mon ouvrage avait pu paraître à cette époque-là, don Sommorostro n'eût pas manqué de m'opposer le témoignage de quelque Cadorna espagnol.

Ce fut un humble religieux, un modest carme, qui, ayant trouvé louche en certaines circonstances l'attitude de l'archiprêtre de Ségovie, s'attacha, sans en rien dire, à le surveiller étroitement, tant et si bien, qu'il parvint à réunir des preuves écrasantes de cette abominable duplicité. Et, il y a deux ans, Mgr Fernandez, évêque de Ségovie, prononça l'interdit du prêtre coupable, lui retira l'exercice du ministère ecclésiastique qu'il avait si longtemps indignement profané.

Le mois dernier (février 1894), la retraite, qui fut imposée à don Sommorostro, était jugée comme ayant ramené de bons sentiments dans son âme ; l'ex-archiprêtre avait senti combien son crime fut énorme ; il en implora l'absolution, et elle lui fut accordée par Mgr Fernandez, d'accord en cela avec son métropolitain, Mgr Cascajerez, archevêque de Valladolid, et sur l'avis favorable du Saint-Siège.

Mais, pour lui donner l'absolution sollicitée, l'évêque de Ségovie a tenu, avec raison, à ce qu'elle fût précédée d'une abjuration publique. C'est dans la cathédrale même, où étant en état d'excommunication il avait osé officier pendant trente années, que le malheureux a dû avouer sa honte devant les fidèles, abjurer à haute voix la secte dont il fut l'affilié et le complice, faire profession nouvelle de la foi catholique et réciter le *Miserere* pendant que Mgr Fernandez de ses mains lui administrait la discipline. Après quoi, don André-Gomez Sommorostro a été déclaré absous et réconcilié avec l'Église.

Bien entendu, il n'occupera plus aucun poste et vivra dans l'oubli.

Cette imposante cérémonie a vivement ému les personnes qui y ont assisté, et cela se comprend sans peine. Elle était nécessaire. Le cas étant tout à fait exceptionnel, il fallait que le coupable fit humblement pénitence, mais au milieu de tout l'appareil des solennités liturgiques.

Je n'aurais peut-être pas parlé de cet inci-

dent douloureux, si les journaux, à la suite d'une dépêche de l'Agence Havas (17 février), n'avaient commenté les faits, rapportés, au surplus, peu exactement par beaucoup.

Le *Matin*, qui est souvent le porte-voix du Grand Orient de France a profité de l'occasion pour débiter une série de bourdes colossales.

Dans un article du 26 février, intitulé *les Abbés∴, y a-t-il des prêtres dans la franc-maçonnerie?*, ce journal a essayé de faire croire que le cas de don Sommorostro était assez commun.

C'est là une énorme contre-vérité.

Ainsi, le journaliste raconte que le clergé a présidé à la fondation du Grand Orient de France. Il cite comme ecclésiastiques francs-maçons, entre autres, le bienheureux J.-B. de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, et il narre un conte à dormir debout : Mgr Dupont des Loges donnant les sous-sols de la cathédrale de Metz comme asile discret aux FF∴ lorrains pour y tenir leur loge après l'annexion !

Il faut vraiment avoir en piètre estime l'intelligence de ses lecteurs pour leur servir de semblables contes bleus.

« Si le fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes avait été franc-maçon, il ne serait pas béatifié, dit fort judicieusement à ce propos mon vénérable ami, M. le chanoine Mustel. Quant au pieux et vaillant prélat, Mgr Dupont des Loges, le *Matin* ignore sans doute qu'il fut le premier évêque de France à condamner publiquement par une lettre épiscopale, « la « Ligue de l'Enseignement », précisément à cause de ses affinités avec la franc-maçonnerie.

« Ce qui est vrai, c'est qu'il y a eu, avant la Révolution, et encore, hélas ! depuis, un petit nombre de mauvais prêtres, et que la Loge a recueilli, naturellement, les écumes du Sanctuaire ; elle est le Sanhédrin avec lequel les Judas peuvent s'entendre pour trahir le Divin Maître. »

Pour qui connaît la tactique de la secte infernale, il n'y a pas lieu de s'étonner des conséquences outrées que la presse inféodée aux ateliers ordinaires et aux triangles a voulu tirer de l'incident relatif à don Sommorostro, dans le but de jeter le trouble dans les âmes.

A l'astuce de cette manœuvre, il faut joindre la forfanterie qui est également une caractéristique de la maçonnerie. C'est ce qu'exprime très bien M. A.-C. De la Rive dans son récent volume (p. 3) : « On ne doit pas oublier que les francs-maçons, chez lesquels le mensonge est élevé à la hauteur d'un principe, essaient toujours de faire croire au public profane qu'ils ont recruté les plus illustres personnages. »

C'est sans doute aussi à la fumisterie du *Matin* qu'il faut ajouter cette autre fumisterie qui a suivi et qui consistait à me représenter comme effrayé de la présence d'un grand nombre d'évêques lucifériens (!!!) dans le sein de l'Eglise catholique. Le canard lancé, les auxiliaires du Grand Orient de France s'efforçaient de soutenir son vol. On perdait de vue que j'ai écrit, dans le *Diable au XIXe Siècle* (1er volume, page 485) :

« Il est des prêtres, exception des plus rares, qui se sont, hélas ! laissé entraîner dans l'abîme, et qui, devenus francs-maçons, n'ont pas tardé à déchirer avec scandale leur soutane ou leur froc monastique ; d'autres ont rompu publiquement d'abord avec l'Eglise et sont venus ensuite à la haute-maçonnerie, se vouant au sacerdoce occulte de Satan. Mais le nombre des Judas du clergé est d'ailleurs si infime, que ces défections ne tirent pas à conséquence. »

Voilà ce que j'ai dit, ce que j'ai écrit. Les cas tout à fait exceptionnels des Sommorostro m'attristent ; mais l'archiprêtre de Ségovie est, à ma connaissance, le traître le plus haut en dignité ecclésiastique qu'on puisse citer.

Ceux qui prétendent qu'il y a ou qu'il y a eu des évêques francs-maçons sont généralement maçons eux-mêmes et parlent par forfanterie, comme je viens de le dire. Cela me rappelle une conversation avec Sophie Walder, où celle-ci me raconta gravement que l'un des derniers archevêques de Paris, le cardinal Morlot, était franc-maçon et disait, à Notre-Dame, une certaine messe imaginée par l'apostat Constant, laquelle permet à l'officiant d'invoquer Lucifer sans que les fidèles présents s'en doutent, ceux-ci croyant même assister à une véritable messe. Cette messe-là a pour but de recommander au Grand Architecte les âmes des francs-maçons excommuniés par le vicaire d'Adonaï (notre Dieu, à nous chrétiens).

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette prétendue duplicité sacrilège du cardinal Morlot est une invention de la fille Walder, d'accord en cela avec le Grand Orient de France. En effet, à un moment que je n'ai plus précis à la mémoire, on avait machiné un petit complot pour faire croire à l'affiliation maçonnique du cardinal Morlot.

De même qu'une loge de Grenoble fabriqua des portraits photographiques représentant Pie IX avec un cordon de maître-maçon en écharpe sur sa soutane ; de même, le Grand Orient de France a fait frapper des médailles pour perpétuer le souvenir de ces prétendues messes maçonniques censément dites à Notre-Dame par le cardinal Morlot.

J'ignore pourquoi l'on n'a pas donné suite à cette machination ; mais elle a eu un commencement d'exécution, j'en suis certain. Sophia m'a montré une de ces médailles. Elle

portait, gravée en relief, une inscription dans ce genre :

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
Au nom et sous les auspices du Gr.·. Or.·. de France

=

Pour perpétuer le souvenir
de la
MESSE MAÇ.·.
dite
par S.·. E.·. le Card.·. MORLOT.·. arch.·.
le .... 18...
A LA RAISON NOTRE-DAME
or.·. de Paris

Je le répète, j'ai tenu une de ces médailles (en bronze) dans mes mains. Un de mes amis m'a affirmé en avoir vu une autre. Il y a donc eu un projet de déchristianiser la mémoire du cardinal Morlot.

Le public agira donc sagement en se tenant en garde contre les racontars visant des prêtres et surtout des évêques. Des prêtres-maçons, il y en a ; ce n'est malheureusement que trop vrai, mais infiniment peu. Quant à des évêques, non !

En fait d'évêques lucifériens, s'il en existe, ce sont des évêques gnostiques ; et, en tant que sectaires, ils appartiennent aux arrière-loges, comme derniers restes de l'hérésie des Valentiniens. J'ai appris, ces derniers jours, l'existence de leur organisation. Il y aurait de ces évêques-là au sein même de la fédération du Grand Orient de France. Ainsi, pour Orléans, afin d'en citer un, l'évêque gnostique serait le F.·. Jules Doinel, archiviste départemental du Loiret, membre du Conseil de l'Ordre du Rite Français (rue Cadet) de septembre 1890 à septembre 1893.

Docteur BATAILLE.

LE

Mot de passe des Triangles

Un des passages les plus violents de la voûte de protestation des hauts-maçons américains est certainement le dernier alinéa du paragraphe *Zaïn*. Il méritait une note ; mais, quand nous avons publié la voûte, nous n'avions pas tous les renseignements nécessaires.

Reproduisons donc ce passage, et complétons-le par une explication :

« L'attitude du nouveau chef suprême (Lemmi), élu grâce à la fraude, prouve qu'il lui est impossible de se disculper (*il s'agit des accusations portées contre sa probité*) ; mais il a l'impudence tout à fait cynique. En présence de la marée montante des accusations, il apparaît avoir pris pour devise : « Il faut payer d'audace ! » Ce qui est absolument révoltant surtout, c'est le mot annuel qu'il a imposé aux Triangles, en réjouissance de son avènement, et que les adeptes de la parfaite initiation seront contraints de dire jusqu'au 29e jour du 7e mois de l'an 000894, sous peine de voir les portes du Temple rester fermées pour eux. Ce choix inconvenant d'un tel mot annuel montre que l'Elu brave le mépris des maçons honnêtes. Les protestataires se demandent si les Frères et Sœurs qui honorent la probité comme une des premières vertus naturelles peuvent accepter plus longtemps une si pesante humiliation. On n'a aucune bonne raison de dire que ce mot secret a été imaginé en esprit d'opposition au traître justement mis à mort; non, le mot annuel en cours n'est rien autre qu'une impudente glorification d'un historique voleur. »

Pour comprendre ce passage de la voûte, il faut savoir que dans la maçonnerie, en dehors des mots de passe et mots sacrés spéciaux à chaque grade et immuables, il y a en outre certains mots changés à certaines époques ; et la connaissance de ces mots renouvelés sert à établir que l'initié, qui se présente pour assister à une tenue, fréquente activement son atelier.

Ces mots de passe sont semestriels pour les loges ou ateliers symboliques des trois premiers degrés (Apprenti, Compagnon, Maître), et annuels pour les chapitres de Rose-Croix, pour les aéropages de Chevaliers Kadosch, et pour les triangles du Rite Suprême ou Palladium.

Dans les triangles, c'est le 29 septembre que le mot de passe palladique est changé.

Ce mot se compose d'une demande et d'une réponse, qui réglementairement doivent toujours commencer par la même lettre. La fixation du mot de passe de la haute-maçonnerie appartient au grand-maître du Suprême Directoire Dogmatique.

Lemmi, ayant été élu chef suprême le 20 septembre dernier, au convent secret du palais Borghèse, a donc choisi, neuf jours après, un mot à sa convenance ; et ses adversaires lui reprochent d'avoir voulu, par le choix même qu'il a fait, montrer que les accusations portées contre sa probité ne l'ont nullement ému. En d'autres termes, Lemmi est traité de voleur par les adversaires qu'il a au sein même de la franc-maçonnerie, et il leur répond cyniquement :

« — Je suis élu, et vous pouvez me traiter de fripon, si cela vous fait plaisir ; je m'en moque. Bien mieux, je vous oblige, chaque fois que vous voudrez assister à une tenue de triangle, à dire pour entrer, à la porte du temple, un mot de passe qui est la glorification d'un voleur notoire. C'est à prendre ou à laisser. Si vous ne voulez pas glorifier le vol, l'entrée vous sera refusée. »

En effet, le mot de passe ordonné pour ou par Adriano Lemmi est celui-ci :

DEMANDE. **Ben-chorim ?**

(D'après la voûte de communication, cette demande doit s'interpréter ainsi : *Quel est le fils des hommes libres ?*)

RÉPONSE. **Barabbas.**

La personne qui nous a révélé le mot de passe actuel des triangles, et qui est dans l'erreur palladiste, nous écrit : « C'est une honte que de nous imposer un tel mot ! Certes, nous sommes adversaires du Christ, et nous croyons qu'il a été justement mis à mort ; mais nous lui sommes hostiles parce qu'il a été le créateur de la plus déplorable superstition. Il est le chef des esclaves. De là à glorifier le voleur Barabbas comme fils des hommes libres, comme expression de la noblesse humaine, il y a un monde !

Publiez ce mot de passe honteux. Il faudra bien alors se résoudre à le changer. »

Nous publions le mot ; mais nous disons à qui nous a écrit :

« *Quand donc ouvrirez-vous les yeux?* »

Quivis.

A PROPOS D'INTERVIEWS

Les interviews sont jugées depuis longtemps Personne, aujourd'hui, ne peut s'en garer. M. Chose vient causer avec M. Machin, sous un prétexte quelconque, et le lendemain un journal publie cette conversation ; M. Machin se trouve avoir été interviewé.

Il résulte de cette façon tout anglaise de faire du journalisme que, huit fois sur dix, si ce n'est neuf, les comptes-rendus d'interviews sont, en grande partie, aux antipodes de l'exactitude, surtout lorsque l'interviewer est venu s'enquérir au sujet de questions tant soit peu complexes et pour lui toutes nouvelles. Alors, la relation, même si elle est faite de bonne foi, est plus ou moins incohérente et remplie de quiproquos.

Tel est le cas d'une interview de M. le docteur Bataille, publiée récemment par le *Figaro*. Nos lecteurs se rendront compte des erreurs que l'interviewer y a accumulées, par ce seul fait : le rédacteur présente le docteur notre ami comme « un initié luciférien qui est retourné au catholicisme. » Quant au discours mis dans la bouche de l'interviewé, c'est un mêli-mêlo de phrases rapportées assez exactement et de quiproquos inouïs ; tout cela, d'un décousu invraisemblable, et qu'on a le droit de croire quelque peu intentionnel. L'interviewer est, en effet, M. Jules Bois, un occultiste appartenant à une école que le Palladisme tient rigoureusement à l'écart, *l'école des croyants en Satan régénéré et futur Messie*. Nos lecteurs savent que les palladistes voient dans l'éternel ennemi de Dieu, non un archange déchu, mais un second Dieu, son égal en puissance, un Lucifer de toute éternité Dieu-Bon ; que ces sectaires, loin de constituer « une des petites religions de Paris », selon l'expression de l'interviewer, possèdent, au contraire, une organisation formidable et forment, en réalité, le rite suprême de la franc-maçonnerie universelle. Il est donc facile de voir, en cette interview si inexactement rapportée, une nouvelle manœuvre, effectuée dans le but de diminuer l'importance des révélations de M. le docteur Bataille.

Naturellement, le *Mensonge* s'est emparé de cette relation fantaisiste, et les douze ou treize abonnés de la feuille alimentée par les fonds secrets de la rébellion envers le Pape ont vu l'ami de Rafichart et d'Albert Pétrot intituler gravement l'interview du compère Jules Bois « une communication du docteur Bataille au *Figaro* », en extraire une phrase que l'interviewer ne donne même pas comme ayant été prononcée par notre ami, et qu'en tout cas celui-ci n'a jamais exprimée, et, là-dessus, pousser des clameurs d'indignation, en deux articles d'une émotion aussi maladroitement simulée que superlativement grotesque.

« Un schisme immense se préparerait dans l'Église catholique, où un grand nombre d'évêques sont lucifériens ! » Telle est l'énormité que l'ami de Rafichart et de Pétrot prête au docteur Bataille, sous le prétexte qu'elle se trouve dans la conclusion ou dernier alinéa de son homonyme Jules Bois. On voit le parti que le falsificateur des documents du Grand Orient de France a tiré de cette ébouriffante calembredaine.

Décidément, la rage d'avoir été démasqué aveugle le pauvre garçon. Ses derniers articles nous font craindre sérieusement pour son état mental. Il en arrive à nous croire animés contre lui d'une haine féroce, tandis que nous l'avons vraiment en profonde pitié. Si dans un moment d'accalmie il voulait prendre une bonne résolution, — par exemple, venir trouver notre ami, qui est bon, lui, pas rancunier du tout, et qui profiterait de la circonstance pour lui prouver qu'il est bien docteur, — eh bien, nous sommes convaincus, tous les rédacteurs de la *Revue Mensuelle*, que Bataille se ferait un devoir de lui prodiguer ses meilleurs soins, de lui prescrire, et *gratis prô Deo*, un traitement salutaire ; avec quelques douches répétées, l'infortuné finirait par revenir à la raison ; tout espoir n'est peut-être pas perdu.

De cet incident il convient de retenir ceci :

M. le docteur Bataille ne répond que de ce qu'il a écrit et signé ; et, en fait d'interviews, — qu'il ne peut empêcher, puisqu'il reçoit chez ses éditeurs quiconque lui demande une entrevue, — il n'y a lieu de considérer comme comptes-rendus fidèles que ceux qui ont été ou qui seront reproduits dans nos colonnes.

Cette déclaration, évidemment, était superflue pour nos lecteurs ; aussi n'est-ce pas à eux qu'elle s'adresse, mais au *Mensonge*, à qui nous laissons, du reste, toute latitude pour accuser demain le docteur Bataille d'avoir volé les tours de Notre-Dame.

La Rédaction.

Intervention des Maçons de Leipzig

Le conflit entre les hauts-maçons américains et Adriano Lemmi a pris une nouvelle tournure, à la suite du voyage à Berlin de deux des membres du Comité de la Protestation contre les votes du 20 septembre.

Les triangles allemands, et notamment le Parfait Triangle de Leipzig, interviendraient dans la querelle et voudraient faire prévaloir un projet de transaction. Cependant, si nous sommes exactement renseignés, ce projet n'aurait pas grandes chances d'aboutir.

Nous donnons sous toutes réserves cette information de la dernière heure.

LA CLAIRVOYANCE DE LÉON XIII

Au moment où le grand effort de la franc-maçonnerie universelle se porte en Italie, il est utile de montrer combien grande a toujours été la clairvoyance du Souverain Pontife, qui, en 1892, appelait spécialement l'attention des évêques italiens sur les agissements de la secte.

La lettre que Léon XIII leur adressa le 8 décembre, mérite d'être relue avec attention ; aussi, la reproduisons-nous, afin qu'elle figure comme un document des plus précieux et digne d'être conservé, dans la collection de ceux publiés par nous au sujet des manœuvres de Lemmi et consorts contre la Papauté.

Lettre de S. S. Léon XIII, Pape par la Divine Providence, aux Evêques d'Italie.

A nos Vénérables Frères les Archevêques et Evêques d'Italie, Léon XIII, Pape.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

L'esprit du mal, habitué d'instinct *et sous l'impulsion du mauvais démon* à lutter contre le nom chrétien, s'est de tout temps associé certains hommes ligués entre eux dans le but de travailler, par leurs funestes complots, à détruire les doctrines divinement inspirées et à renverser la république chrétienne elle-même. Et ces légions, constituées pour le combat, personne n'ignore quel mal elles ont toujours fait à l'Eglise.

Or, l'esprit de toutes ces sectes antérieures, hostiles aux institutions catholiques, revit dans la secte dite franc-maçonnerie, qui, puissante en forces et en ressources, et montrant à découvert son acharnement, attaque tout ce qu'il y a de sacré. Cette secte, vous ne l'ignorez pas, les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, l'ont plus d'une fois proscrite depuis un siècle et demi, et Nous-même, comme nous le devions, Nous l'avons condamnée aussi, en avertissant les peuples chrétiens de prendre garde avec la plus extrême vigilance à ses pièges et de combattre fortement ses perfides efforts, comme il convient à des disciples de Jésus-Christ. Bien plus, pour prévenir l'apathie et l'engourdissement, Nous Nous sommes appliqué à dévoiler les secrets de cette abominable secte, et Nous avons montré comme du doigt par quels moyens elle travaillait à la perte du catholicisme.

Néanmoins, pour dire les choses comme elles sont, *une sorte de sécurité inconsidérée a rendu un certain nombre d'Italiens peu défiants et peu avisés à son sujet ;* et ainsi, ou ils ne voient pas l'étendue du péril, ou ils ne l'apprécient pas dans toute sa réalité. Il s'en suit que la foi des ancêtres, que le salut procuré aux hommes par Jésus-Christ, et conséquemment les bienfaits eux-mêmes de la civilisation chrétienne, se trouvent en péril. Et, en effet, *sans rien craindre, sans reculer devant personne, la secte des francs-maçons devient de jour en jour plus audacieuse :* elle a envahi, comme une peste, toutes les cités, et elle s'efforce de s'insinuer chaque jour plus avant dans toutes les institutions de l'Etat, *dans le but, qu'elle poursuit aussi ailleurs, d'ôter à la nation italienne la religion catholique*, principe et source des plus grands biens. De là ces moyens infinis dont on se sert pour attaquer la divine foi ; de là ce mépris, cette oppression pour les lois de la légitime liberté de l'Eglise. Il est admis en théorie et en fait qu'il n'y a dans l'Eglise ni l'essence, ni le principe d'une société parfaite, que l'Etat lui est supérieur, et que le pouvoir civil prime le pouvoir religieux.

De cette doctrine pernicieuse et fausse, tant de fois condamnée par le jugement du Saint-Siège, découlent toutes sortes de maux, surtout cette prétention des gouvernants de l'Etat d'usurper ce qui n'est pas permis, et cette audace de leur part de tirer à eux ce qui appartient à l'Eglise. Voyez, pour les bénéfices ecclésiastiques, quel est ce pouvoir qu'ils s'arrogent de conférer et de retirer à leur gré le droit d'en percevoir les fruits. *Et ce qui n'est pas moins perfide, c'est qu'ils cherchent par leurs promesses à gagner le clergé du degré inférieur.* A quoi tendent ces efforts, il est d'autant plus facile de l'apercevoir que les auteurs eux-mêmes de cette machination ne se cachent pas de dire ce qu'ils veulent. *Ce qu'ils veulent, en effet, c'est attirer par leurs avances les ministres du culte dans leur parti, et détourner ceux qu'ils auront mêlés une fois au nouveau régime de l'obéissance à l'autorité légitime.* Mais, à vrai dire, ils ne paraissent pas en cela connaître assez la vertu de nos prêtres, qui, éprouvés de tant de manières depuis tant d'années déjà, ont donné de si éclatants exemples d'abnégation et de foi, qu'on peut espérer, en toute assurance, qu'ils persisteront toujours, avec l'aide de Dieu, quels que soient les événements, dans cette même religion du devoir.

Par les points auxquels Nous venons de toucher, on voit clairement ce que peut la secte maçonnique *et le but auquel elle tend en dernier lieu.* Mais ce qui aggrave le mal, et ce à quoi Nous ne pouvons songer sans une grande angoisse d'âme, c'est que la considération de leurs intérêts et une misérable ambition poussent un trop grand nombre des nôtres mêmes à s'affilier et à donner leur concours à cette secte. Les choses étant ainsi, Nous faisons appel, vénérables prêtres, à votre charité avec le sentiment pressant de notre devoir, et Nous vous prions avant tout de vous préoccuper du salut de ceux dont Nous parlons : que votre zèle s'applique sans cesse à les retirer de leur erreur et de leur perte trop certaine. *Se débarrasser, pour celui qui s'est engagé dans les filets de la franc-maçonnerie, est certainement une affaire*

ifficile et critique, étant donné l'esprit de la secte; il ne faut cependant désespérer de la guérison de personne, car merveilleuse est la puissance de la charité apostolique, surtout avec l'aide de Dieu, de qui relèvent souverainement les volontés elles-mêmes des hommes.

Il faut ensuite chercher toutes les occasions favorables à la guérison de ceux-là mêmes qui pèchent en cela par timidité ; Nous voulons parler de ceux qui se laissent aller à favoriser les entreprises de la maçonnerie, non par l'effet d'une nature dépravée, mais par faiblesse d'âme et manque de jugement. Ici s'applique cette grave pensée de Notre prédécesseur Félix III : « *L'erreur à laquelle on ne résiste pas, on l'approuve, et la vérité que l'on ne sert pas, on l'opprime... Celui-là n'a pas de scrupule pour la société secrète, qui cesse de s'opposer à un crime évident.* » Il importe de relever le courage de ces hommes en leur proposant l'exemple des ancêtres, en leur rappelant que la force est la gardienne du devoir et de la dignité, afin qu'ils se repentent vraiment et qu'ils aient honte d'agir ou d'avoir agi sans virilité. Car toute notre vie est une véritable bataille, dont l'objet surtout est notre salut, et il n'y a rien de plus honteux pour un chrétien que de broncher dans le devoir par lâcheté.

Il faut également venir en aide à ceux qui se précipitent dans cette secte par imprudence ; *et ici Nous pensons à ceux, dont le nombre est fort grand, qui, trompés par les apparences et séduits par les divers avantages qu'on leur fait valoir, se laissent enlacer dans la société maçonnique sans bien savoir ce qu'ils font.* De ceux-là, Vénérables frères, il y a grand sujet d'espérer qu'ils pourront un jour, sous l'inspiration de Dieu, déposer leur erreur et voir clair à la vérité, *surtout si vous vous efforcez, comme Nous vous en prions vivement, d'arracher le faux masque de cette secte et d'en montrer les desseins secrets*. Et, en vérité, ils ne peuvent plus passer pour tels, puisque leurs dépositaires eux-mêmes les ont, de mille manières, produits au grand jour. Dans ces derniers mois même, on a entendu dans toute l'Italie une voix qui mettait une sorte d'ostentation à divulguer les plans des francs-maçons. *Ils veulent, ces hommes, que l'on répudie entièrement la religion dont Dieu lui-même est l'auteur, et que toutes les choses, tant privées que publiques, soient régies par les seuls principes du naturalisme*; et ils appellent cela, avec autant de folie que d'impiété, la réforme sociale. A quels abîmes irait donc la société, si le peuple chrétien n'était pas là pour veiller, travailler et pourvoir au salut ?

Mais, *devant l'audace de ces projets criminels, ce n'est pas assez de prémunir contre les embûches de l'infâme secte ; il est nécessaire aussi de lutter, et cela en prenant ces mêmes armes, fournies par la foi, qui ont déjà servi efficacement contre le paganisme.* C'est pourquoi il est de votre devoir, Vénérables Frères, d'animer les esprits au combat par la persuasion, les encouragements, et l'exemple, et d'entretenir dans le clergé et dans Notre peuple un zèle actif, constant, intrépide, de la religion et du salut, tel que Nous l'avons vu plus d'une fois se montrer chez les catholiques d'autres pays, dans des circonstances semblables. On dit communément que l'ancienne ardeur pour la défense de la foi des pères s'est affaiblie parmi les populations italiennes. Et peut-être, n'est-ce pas à tort ; du moins, si l'on considère des deux côtés les dispositions d'esprit, *on trouve plus d'ardeur chez ceux qui combattent la religion que chez ceux qui la défendent*. Cependant, pour ceux qui veulent le salut, **il n'y a pas de milieu entre la lutte opiniâtre ou la mort**. Aussi devez-vous tendre, par vos exhortations, à exciter le courage des lâches et des mous, à l'entretenir chez les vaillants ; et de même vous devez, après avoir arraché tous les germes de discorde, obtenir que tous ensemble, sous votre conduite et vos auspices, descendent courageusement dans la lutte, avec un même esprit et sous une même discipline.

En considérant la gravité du sujet et la nécessité d'écarter le péril, Nous avons résolu de Nous adresser directement par lettre, au peuple italien. Cette lettre, Vénérables Frères, Nous l'avons fait expédier en même temps que celle qui vous était destinée; ce sera à votre zèle de lui donner la plus large publicité et de l'expliquer au peuple, là où il y aura lieu, par un commentaire approprié. Et ainsi, moyennant l'aide propice de Dieu, Nous pouvons espérer que les esprits se ranimeront par la vue des maux présents et recourront sans hésitation aux remèdes que Nous indiquons.

Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons affectueusement, à vous, Vénérables Frères, et aux peuples confiés à votre foi, la bénédiction apostolique.

Fait à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 8 décembre 1892, de Notre Pontificat l'an quinzième. LÉON XIII, PAPE.

La clairvoyance de Léon XIII éclate, avons-nous dit, dans ce remarquable document. Mais il est utile de rappeler que le premier résultat fut de provoquer la colère du sire Adriano Lemmi et de l'amener à se démasquer un peu plus, dans un de ses accès de violence.

La lettre du pape était du 8 décembre. Onze jours après, Lemmi, qui était alors grand-maître du Souverain Directoire Exécutif de la haute-maçonnerie et grand-maître du Suprême Conseil d'Italie, mais qui déjà avait commencé ses intrigues pour avoir le souverain pontificat luciférien de la secte, Lemmi, disons-

nous, rendit visite au Grand Directoire Central pour l'Europe, qui est à Naples et dont le chef est le F.·. Bovio. A cette occasion, les maçons de Naples organisèrent un banquet, et le rénégat enjuivé Adriano dit Simon répondit au pape sous forme de discours.

Ce discours est un document, dont nos lecteurs nous saurons gré de reproduire ici et de conserver dans cette revue les passages les plus saillants.

Voici d'abord la définition comparée de la Papauté et de la franc-maçonnerie :

« Dans l'antique Rome papale, le moyen-âge vit encore et menace, armé de la Somme et du Syllabus ; dans les loges maçonniques, au contraire, comme l'a dit notre F.·. Bovio, par une vigoureuse et poétique synthèse, on marche avec la jeunesse du monde entier ! »

Après quelques banalités sur la question sociale, Lemmi aborde la question de l'enseignement et du mariage, auxquelles il rattache celle du ministère des cultes et de la loi des garanties :

« Que toutes les écoles fondamentales soient entre les mains et sous la responsabilité du gouvernement... »

Je crois bien !... Entre les mains du gouvernement du roi Humbert, du F.·. Humbert, trente-troisième, sujet du F.·. Lemmi dans la hiérarchie maçonnique !...

« *Qu'on n'y donne aucun enseignement religieux ! Que chacun croie* **et adore** *à sa façon* !... Nous devons élever non des dévots, mais des citoyens.

« On a déjà changé la base de la famille que les vieilles générations avaient placée dans le sacrement matrimonial : nous proclamons, nous, que le seul sacrement entre les époux, c'est **l'amour** ; c'est pourquoi, une fois le mariage civil obtenu, et sa préséance sur le mariage religieux étant près d'être obtenue aussi, nous aurons la nécessaire conséquence, **le divorce**.

« Il existe un ministère des cultes. *A quoi bon le maintenir ?* Que les églises pensent ellesmêmes au culte. Il répugne au concept de l'Etat moderne de s'ingérer dans les affaires du pasteur, du rabbin, du prêtre, et cela détonne avec les pompes officielles qui obligent *des ministres athées ou jacobins* à s'incliner devant ceux qui maudissent la patrie.

« *Ce que nous voulons, je le comprends, c'est une profonde révolution dans tout l'organisme de l'Etat*. Eh ! bien, soit, nous ne pouvons nous arrêter ; il est fatal que l'on marche de l'avant. L'ennemi ne nous laisse pas de trêve. Pour nous défendre, il faut qu'il n'exerce jamais plus d'influence sur les destinées de la nation.

« Et il ne suffit pas de lui enlever la possibilité de nuire ; du moment qu'il conspire contre le pays, il faut avoir dans les codes des moyens de le châtier. »

Toujours, la vieille calomnie : le Pape maudit la patrie italienne, le Pape conspire contre le pays... On répète cela constamment ; c'est le mot d'ordre. C'est avec ce mensonge qu'on excitera la lie de la populace, au jour que décrètera Lemmi, et qu'on la déchaînera contre le Vatican pour assassiner le chef auguste des chrétiens.

Cette prophétie, tous ceux qui connaissent les dessous de la haute-maçonnerie l'ont faite et la répètent, sans craindre de se tromper, hélas !

Dans ce jour d'iniquité, le gouvernement du F.·. Humbert, trente-troisième, laissera faire.

Continuons la citation du rénégat Lemmi :

« *Les garanties papales sont un attentat permanent contre la patrie.* **La franc-maçonnerie en a toujours réclamé et en réclame l'abolition.** Elle est essentiellement tyrannique, cette loi qui établit des privilèges et qui assure la monstrueuse impunité du parricide. Et les parricides ne manquent pas. Du Vatican s'étendent sur toute l'Europe les filets de la vaste conspiration. Les conciliabules, les Congrès, les Comices se multiplient, et des milliers de fanatiques y acclament le Pape-Roi. »

Après quoi, le vertueux Lemmi, l'homme qui a subi une condamnation à un an et un jour de prison pour vol, parla de « l'assainissement moral » et des « terribles leçons qui viennent d'au-delà des Alpes. » On était en plein scandale du Panama. Il fallait être audacieux pour se permettre cette allusion, alors que, peu après, devait éclater le scandale de la Banque Romaine, affaire où il a été prouvé que Lemmi lui-même volait comme le plus effronté des bandits et faisait distribuer des sommes fantastiques à ses acolytes francs-maçons.

La Banque Romaine, ne l'oublions pas, a été la vache à lait du Souverain Directoire Exécutif de la haute-maçonnerie.

Enfin, Lemmi terminait son discours par un toast à Lucifer, en termes déguisés, mais si peu, si peu voilés qu'il faut y mettre de la bonne volonté pour ne pas comprendre le sous-entendu.

Reproduisons ce toast final :

« Au Génie Tout-puissant qui a dicté les livres des Giordano Bruno, des Campanella, des Vico, des Delfico, des Filangeri !... Au Génie, qui a inspiré les réformes des Genovesi et des Tanucci, et qui a retrempé l'âme des Cirillo, des Caracciolo et des Pagano !... Au Génie, qui a fait remporter à Garibaldi, sur le Volturne, la

plus belle et la plus épique de nos batailles !... Au Génie, qui, de la honte des gibets pontificaux, a porté les trois couleurs chantées par Dante, à la lumière et aux triomphes du Capitole, et qui, sous les auspices de la future Confédération des Etats Européens, les portera, non par les armes, mais avec le nouveau code des nations civiles, dans l'île de Sampiero, sur les tours de Trente, sur les Alpes Juliennes et sur les bords du Var !... **Au Génie qui a inspiré à notre F∴ Carducci un hymne immortel !** *Au Génie invincible qui est l'âme de la Révolution* ! »

L'hymne « immortel » de Carducci, c'est *l'Hymne à Satan*, qui a rendu ce franc-maçon célèbre, il n'y a pas à s'y tromper ; et les aveugles, — s'il en existe encore depuis la publication de la voûte de protestation des délégués américains palladistes, — diront ce qu'ils voudront : il est absolument certain que, dans un banquet maçonnique, dans un discours que le chef de la secte lui-même a fait publier, le rénégat enjuivé et luciférianisé Adriano Lemmi a porté un toast à Satan.

Léon XIII savait bien ce qu'il disait, quand il affirmait que le véritable chef de la franc-maçonnerie n'est autre que le prince des démons.

Lemmi et le Grand Orient de France

Le discours d'Adriano Lemmi, qui vient d'être reproduit dans le précédent article, est intéressant sous plusieurs rapports ; mais il y a, dans le toast de la fin, un passage que nous devons relever à part. C'est celui où le circoncis de Constantinople émet l'espoir qu'un jour viendra où « les trois couleurs chantées par le Dante seront, sous les auspices de la future Confédération des Etats européens, portées, non par les armes, mais avec le nouveau code des nations civiles, dans l'île de Sampiero, sur les tours de Trente, sur les Alpes Juliennes et sur les bords du Var. »

Qu'est-ce que Lemmi entend par *la future Confédération des Etats européens?* — Relisons, si vous le voulez bien, la voûte de protestation des haut-maçons américains (*Revue Mensuelle*, n° 2).

Nous lisons, au 4e alinéa du Gomor :

« Le transfert à Rome de la Suprêmatie de l'Ordre et de tout ce qui est inhérent à son organisation si complexe ne pourrait être effectué sans danger, que *si l'Europe entière avait tous ses divers Etats républicains* et unis par les liens d'un pacte de paix générale, enraciné dans les esprits de chacun. Avant l'accomplissement de cette évolution politique, *qui sera la base de l'action décisive de la Maçonnerie*, il y a réel danger à opérer le transfert de la Suprêmatie en Europe, surtout en Italie. »

Donc, depuis longtemps le plan de la secte satanique comporte le projet de transformer peu à peu tous les Etats monarchiques d'Europe en autant de Républiques. C'est à cela que la franc-maçonnerie vise. Les tentatives les plus récentes ont été faites en Portugal, où la secte travaille plus activement que jamais. L'Espagne est également minée ; et la monarchie de Savoie y passera elle-même à son tour. En Amérique, le Brésil « faisait tâche, » en style maçonnique ; on a détrôné le débonnaire don Pedro, et l'Amérique est maintenant (sauf le Canada) selon le vœu des Lemmi et autres chefs secrets. Ils espèrent qu'il en sera de même pour l'Europe ; et voilà ce que veut dire l'expression « la future Confédération des Etats européens ».

Lemmi, dans son toast à Lucifer, nous dit ce que fera en faveur de l'Italie cette future Confédération des Etats européens, œuvre de la secte dont il est aujourd'hui le chef suprême, cette confédération qui sera la base de l'action décisive pour détruire le catholicisme. Il nous livre, lui aussi, une partie du plan.

Les Etats européens, constitués tels que la franc-maçonnerie le veut, démembreront la France et l'Autriche.

A l'Autriche on prendra :

1° Le Trentin ; « les trois couleurs italiennes, les couleurs vert-blanc-rouge chantées par le Dante, flotteront sur les tours de Trente » ;

2° La province de Trieste ; « les trois couleurs italiennes flotteront sur les Alpes Juliennes ».

Quant à la France, — Lemmi est également très explicite, — on lui prendra :

1° La Corse ; « les trois couleurs italiennes flotteront sur l'île de Sampiero » ; Sampiero est le grand héros corse (1497-1567) ;

2° Nice et son territoire ; « les trois couleurs italiennes flotteront sur le Var ».

Nous devons grand merci à Lemmi d'avoir oublié la Savoie.

Et cela est bien un plan depuis longtemps arrêté, et non un vague espoir fondé sur les succès présumés d'une guerre ; car Lemmi le dit bien : cela se fera, « non par les armes, mais avec le nouveau code des nations civiles, » le code que la haute-maçonnerie imposera à la Confédération des Etats européens créée par elle.

*
* *

Maintenant, qu'est-ce que le Grand Orient de France pense d'un pareil programme ?

Le Grand Orient de France, qui battait froid à Albert Pike, est dans les meilleurs termes avec Lemmi.

Personne n'a oublié le scandale que fit à la Chambre française le F.·. Charles Floquet, président, le 11 décembre 1891, lorsqu'il osa déclarer que Pie IX avait été franc-maçon.

Tous les députés de la droite protestèrent avec indignation ; le soir même et le lendemain, toute la presse catholique flétrit, comme il le méritait, le président calomniateur d'une auguste et vénérée mémoire. — Et, par parenthèse, notons que cette impudente calomnie ne porta pas bonheur au F.·. Floquet ; car c'est le 11 décembre 1892, un an après, *jour pour jour*, que la réunion des groupes parlementaires de la gauche, émue des accusations qui pesaient sur lui au sujet des tripotages du Panama, décida de l'abandonner et de ne plus le porter à la présidence de la Chambre.

Or, en présence du *tolle* général que souleva l'audacieux mensonge du F.·. Floquet, le Grand Orient de France, s'imaginant que la Maçonnerie italienne, à défaut d'un document établissant l'initiation du prédécesseur de Léon XIII, avait du moins sur ses registres l'inscription d'un Mastaï quelconque dont on pourrait se servir pour perpétuer le quiproquo, dépêcha au compère Lemmi le message suivant :

« Très puissant et illustre grand-maître,

« Hier, un incident s'est produit à notre Chambre des Députés. Notre F.·. Floquet, président, dont la parole fait autorité et qui ne s'avance jamais à la légère, a affirmé l'initiation maçonnique du défunt pape Mastaï, voulant ainsi fermer la bouche aux droitiers cléricaux qui invectivaient le ministre de la justice et déblatéraient, selon leur habitude, contre notre Ordre respectable. Nos adversaires ont riposté par des clameurs furieuses; aujourd'hui, la presse cléricale, obéissant à un mot d'ordre, traite de calomniateur notre très cher F.·. Floquet et lui prodigue l'outrage.

« Cependant, l'affiliation de Mastaï à notre Ordre, du moins au temps de sa jeunesse, est en quelque sorte de notoriété publique. Le fait a été cent fois cité dans nos Loges ; divers écrivains, nos frères et nos amis, l'ont publié. Il ne se peut pas qu'une opinion aussi accréditée ne repose sur aucun fondement et soit uniquement la conséquence d'une fable, imaginée on ne saurait par qui ni dans quel but.

« Il est donc nécessaire, bien cher et vénéré grand-maître, d'imposer silence à nos ennemis. Aussi, nous avons recours à votre sagacité et à vos lumières. Vous pouvez, en consultant les archives de la Maçonnerie italienne, notre sœur affectionnée, nous fournir l'arme dont nous avons besoin. Nous comptons sur vous. Vu l'urgence, répondez-nous par dépêche télégraphique ; il nous suffit d'avoir le numéro matricule et la date d'initiation Mastaï. Votre dépêche sera publiée immédiatement par nos soins, et nos ennemis seront ainsi confondus.

« Dans cette attente, très puissant et illustre grand-maître, nous avons la faveur de vous saluer fraternellement par les nombres mystérieux de nous seuls connus.

« Du Grand Orient de France et à l'Orient de Paris, le douzième jour du dixième mois de l'an 5891 (12 décembre 1891, ère vulgaire). — Adresser la réponse à la Chancellerie du Grand Orient de France, hôtel du Grand Orient, 16, rue Cadet. »

En quatre ou cinq lignes, cette épître signifiait :

« Floquet ne s'attendait pas à soulever une protestation générale ; donc, il a commis une gaffe. Mais vous êtes assez malin pour nous tirer l'épine du pied. Envoyez-nous le numéro matricule et la date d'initiation d'un Mastaï quelconque ; nous n'en demandons pas davantage. »

Mais il se trouva que pas un seul Mastaï n'avait été, en aucun temps, affilié à la franc-maçonnerie, et qu'il était impossible de créer un quiproquo. — Les sectaires n'ont décidément pas de chance. Cela rappelle la mésaventure survenue à Lemmi, qui, pour se débarrasser du vilain boulet qu'il traîne (sa condamnation à un an et un jour de prison pour vol), ne trouva rien de mieux à dire que le voleur des 300 fr. du docteur Grand-Boubagne était un Adriano Lemmi né à Florence en 1822 ; on consulta les registres de l'état-civil de Florence ; on y releva les naissances non seulement de l'année 1822, mais aussi celles des années 1820, 1821, 1823 et 1824 ; sur neuf Lemmi du sexe masculin, pas un seul n'avait reçu le prénom d'Adriano ; le voleur, condamné à Marseille le 22 mars 1844, sous le nom d'Adriano Lemmi, âgé de 22 ans, sujet toscan, venant de Livourne, était bien notre Lemmi, natif de Livourne, le seul Adriano Lemmi italien et toscan (voir le jugement de condamnation et les constatations d'état-civil, qui ont été publiés dans le numéro-spécimen de notre *Revue Mensuelle*).

Revenons à l'incident Floquet, qui montre bien que Lemmi, tout gallophobe enragé qu'il est, jouit de l'amitié et même de la vénération des dignitaires du Grand Orient de France.

Lemmi, ne trouvant rien dans les archives de la Maçonnerie italienne, envoya aux frères et amis de Floquet le télégramme que voici :

« A la Chancellerie du Grand Orient de France, rue Cadet, 16, à Paris.

« Le bruit a toujours couru véritablement que Pie IX avait appartenu soit au Carbonarisme soit à la Maçonnerie; mais nous n'avons jamais pu avoir un document sérieux pour prouver son initiation dans les Ventes ou dans les Loges italiennes.

« Adriano Lemmi,
« grand-maître de la Maçonnerie italienne. »

Cette réponse ne faisait pas l'affaire du Grand Orient de France ; aussi les amis du

F.·. Floquet se gardèrent bien de la publier, et, à plus forte raison, ils ne soufflèrent mot de leur appel aux lumières du grand-maître italien.

Et voici ce qui prouve jusqu'où va la mauvaise foi du Grand Orient de France : le 27 décembre 1891, c'es-à-dire bien après la réception du télégramme qu'on vient de lire, le F.·. Henry Vaudémont, rédacteur du *Rappel*, deuxième surveillant de la loge *la Jérusalem des Vallées Egyptiennes*, du Grand Orient de France, publiait, dans une feuille innommable, le prétendu fac-simile d'un prétendu diplôme délivré censément le 15 août 1839 par une loge de Palerme à Giovanni Mastaï-Ferretti (nom de Pie IX) pour certifier son initiation maçonnique. Ce diplôme était un faux ; la loge indiquée n'avait jamais existé (*la Catena Eterna*) à Palerme ; les signatures figurant au bas du diplôme reproduit soi-disant en facsimile étaient tout autant de faux.

Il fallut, on s'en souvient, pour faire cesser cette mauvaise plaisanterie qui n'avait que trop duré, l'intervention de M. Léo Taxil, qui, dans une lettre insérée le 5 janvier 1892 dans l'*Osservatore Cattolico*, de Milan, mit publiquement Adriano Lemmi au défi de produire une pièce quelconque établissant, même indirectement, l'affiliation de Pie IX à la franc-maçonnerie. Pour donner une sanction à son défi, M. Léo Taxil s'offrait à verser cinquante mille francs au Grand Orient d'Italie, s'il ne parvenait pas à prouver l'imposture de la secte, et demandait que Lemmi versât pareille somme, dans le cas contraire, au directeur de l'*Osservatore Cattolico*, pour être distribuée aux pauvres de Milan. Bien entendu, M. Léo Taxil ignorait alors la demande de renseignements du Grand Orient de France à Lemmi et la réponse de celui-ci ; cette correspondance avait été tenue rigoureusement secrète, mais notre ami avait depuis longtemps étudié la question et savait que la légende de Pie IX franc-maçon était une fable inventée à plaisir par les sectaires.

Mis au pied du mur, le grand-maître Lemmi se décida enfin, mais de fort mauvaise grâce, à faire un aveu public de la fausseté de la légende, et cet aveu fut inséré, le 8 janvier, dans le *Secolo*, de Milan.

*
* *

Ce que nous voulons retenir de ce qui précède, c'est la preuve des excellentes relations qui existent entre le Grand Orient de France et Adriano Lemmi.

Allons maintenant au devant d'une objection.

Si nous nous arrêtions ici, les journaux inféodés au Grand Orient ne manqueraient pas de dire :

« — L'incident Floquet est antérieur au toast gallophobe du banquet de Naples (19 décembre 1892) ; depuis ce discours, le Grand Orient de France a rompu toutes relations avec le grand-maître italien. »

Etant donné que ces gens-là et leurs auxiliaires ont l'audace de tous les mensonges, il faut prévoir la réplique et l'empêcher de se produire.

Eh bien, voici la preuve indéniable de la continuation des bons rapports entre le Grand Orient de la rue Cadet, dont les dignitaires se disent français et même patriotes, et l'intrus du palais Borghèse, l'ennemi de Dieu et de la France, l'homme qui a hautement affirmé qu'il entrait dans le plan de la franc-maçonnerie universelle d'enlever à notre pays Nice et la Corse pour les donner à l'Italie.

Cette preuve, nous mettons la presse maçonnique française au défi de la détruire, même de la contester : le Grand Orient de France possède à Rome *un Garant d'Amitié* auprès du grand-maître Adriano Lemmi, et le grand-maître Adriano Lemmi possède à Paris *un Garant d'Amitié* auprès du Grand Orient de France.

D'abord, nous demandera-t-on, qu'est-ce qu'un Garant d'Amitié ?

Nous allons en avoir la définition par le Grand Orient de France lui-même. Lisez bien la pièce que nous reproduisons, chers lecteurs ; c'est un document, ceci !

DÉCRET DU 29 MARS 1888

concernant l'échange des Garants d'Amitié avec les Puissances maçonniques ayant leur siège hors de France.

Le Conseil de l'Ordre, réuni en Tenue Plénière,

Considérant qu'il y a lieu de régler, d'une façon définitive, l'échange des Garants d'Amitié entre les Puissances maçonniques étrangères, d'une part, et le Grand Orient de France, Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises d'autre part;

Considérant que, dans ce Règlement, il y a lieu de consacrer la liberté d'action absolue de chaque Puissance Maçonnique au regard des Garants d'Amitié qui sont accrédités auprès d'elle, *puisque c'est avec ceux-là qu'elle est appelée à* **entretenir directement des relations quotidiennes**, et que la qualité de *persona grata* est la première condition de **la confiance réciproque qui doit resserrer les liens fraternels qu'il s'agit d'entretenir et de fortifier;**

Décrète :

ARTICLE 1er. — Les Garants d'Amitié qui représentent les Puissances maçonniques étrangères auprès du Grand Orient de France, ou le le Grand Orient de France auprès des Puissances maçonniques étrangères, continueront, comme par le passé, à être nommés par les Puissances qu'ils sont appelés à représenter, sur une liste de présentation de trois Frères agréés, établie

par la Puissance auprès de laquelle ils doivent être accrédités.

Art. 2. — Les Garants d'Amitié nommés par le Grand Orient de France pour être accrédités auprès des Puissances maçonniques étrangères, et remplissant leur mandat fraternel dans les Orients desdites Puissances, conservent *leurs fonctions* jusqu'au moment où l'une des Puissances *ayant contracté avec l'autre des relations d'amitié*, avertit celle-ci qu'il y a lieu de procéder à un nouvel échange de listes de présentation.

Art. 3. — Les Garants d'Amitié nommés par les Puissances maçonniques étrangères pour être accrédités en leur nom auprès du Grand Orient de France, et remplissant leur mandat à Paris, sont tous les ans, après le renouvellement par tiers du Conseil de l'Ordre, l'objet d'une communication du Grand Orient aux dites Puissances, tendant soit à les déclarer maintenus, comme agréés par le nouveau Conseil, soit à saisir la Puissance d'une nouvelle liste de présentation, aux fins d'une nomination à faire par elle.

Art. 4. — Le Grand Orient de France ne fait aucune distinction, au point de vue de la souveraineté maçonnique et *des relations fraternelles qu'il s'agit d'assurer à l'extérieur*, entre : 1° les Grands Orients possédant, confondue dans leur sein propre, l'autorité d'un Suprême Conseil ; 2° les Grands Orients ne possédant pas de Suprême Conseil ; 3° les Suprêmes Conseils, élus ou non élus, possédant dans leur juridiction des Ateliers de tels ou tels degrés ; et 4° les Grandes Loges indépendantes, c'est-à-dire non soumises à un Pouvoir maçonnique distinct d'elles et accepté par elles.

Ces différentes formes de l'exercice de la souveraineté maçonnique sont également respectées par le Grand Orient de France, pourvu que leur origine ait été régulière et leur formation conforme aux traditions universelles de la Franc-Maçonnerie.

Fait à l'orient de Paris, le 29 mars 1888 (ère vulgaire).

Le Président du Conseil de l'Ordre :
Frédéric DESMONS, 33e

Les Vice-Présidents du Conseil :
Auguste POULLE, 33e. — Charles FONTAINAS, 33e

Les Secrétaires du Conseil :
Paul VIGUIER, 33e. — Henri BOUCHERON, 33e

Le Garde des Sceaux :
Rodolphe BURGUES, 33e

Ainsi, il résulte aussi nettement que possible du document ci-dessus que, lorsque deux Puissances maçonniques ont établi, l'une auprès de l'autre, ce qu'en argot sectaire on nomme un *Garant d'amitié*, c'est que ces deux Puissances (Grands Orients, Suprêmes Conseils ou Grandes-Loges) ont contracté des relations d'amitié. Il en résulte encore que ce titre de Garant d'Amitié n'est pas un vain titre, mais que le titulaire remplit de réelles fonctions ; que les relations fraternelles des deux Puissances amies sont *quotidiennes* par l'intermédiaire du Garant, lequel est *persona grata* ; que la confiance entre les deux Puissances est réciproque, et qu'il s'agit, de part et d'autre, de resserrer chaque jour ces liens fraternels et de les fortifier.

C'est clair, cela.

Par conséquent, il est de toute évidence que, si l'une des deux Puissances vient à trahir la confiance de l'autre, la rupture des relations s'opère de la façon la plus simple : il suffit à la Puissance lésée de supprimer son Garant d'Amitié auprès de la Puissance qui a mal agi vis-à-vis d'elle.

Or, si les membres du Grand Orient de France sont vraiment patriotes, quel outrage ont-ils pu recevoir plus sanglant que celui du toast porté le 19 décembre 1892, à Naples, par Adriano Lemmi ?

Ce grand-maître a déclaré dans son discours, et publié ensuite dans la revue qui est l'organe du Suprême Conseil de Rome, que le démembrement de la France au profit de l'Italie fait partie du plan arrêté dans les hauts conseils de de la Maçonnerie universelle ; il a indiqué en des termes sur lesquels il est impossible de se méprendre, que c'est de Nice et de la Corse que la France sera amputée.

Cette déclaration est, nous le répétons, du 19 décembre 1892.

Eh bien, ouvrons l'*Annuaire officiel du Grand Orient de France*, année 1893, paru dans les premiers jours d'avril (l'année maçonnique commençant en mars), soit *trois mois après ce toast antifrançais*.

Nous trouvons aux pages 78 et 86 la preuve flagrante que cette déclaration du grand-maître italien, qui est le dernier des outrages pour tout français vraiment patriote, n'a pas ébranlé la confiance du Grand Orient de France en Adriano Lemmi, n'a pas provoqué la rupture des relations fraternelles avec lui !

Page 78, on lit :

Garant d'Amitié du Grand Orient et Suprême Conseil d'Italie auprès du Grand Orient de France : le F∴ Armand Croissant, 33e, architecte-vérificateur, 3, rue Scheffer, à Paris.

M. Armand Croissant a donc continué à être, auprès du Grand Orient de France, la *persona grata*, le garant de l'amitié (?) d'Adriano Lemmi, grand-maître du Grand Orient et du Suprême Conseil d'Italie.

Page 86, on lit :

Garant d'Amitié du Grand Orient de France auprès du Grand Orient et Suprême Conseil d'Italie : le F∴ général Giacomo Sani, 33e, député au Parlement, à Rome.

On dira ce qu'on voudra, mais c'est violent. Ces choses-là doivent être divulguées. C'est d'autant plus violent, que le général Sani, choisi par le Grand Orient de France comme Garant d'Amitié auprès du Suprême Conseil

italien dont le grand-maître est Lemmi, et, par conséquent auprès de Lemmi, est lui-même un caudataire de Crispi, un irrédentiste à outrance, un gallophobe aussi forcené que Crispi et Lemmi !

Allons jusqu'au bout.

Pourquoi le Grand Orient de France, après le discours de Naples, n'a-t-il pas rompu, pourquoi aujourd'hui encore ne proclame-t-il pas la rupture avec Adriano Lemmi ?

Parce qu'il ne le peut pas.

Dans les simples Loges et, au dernier Convent de la rue Cadet, des simples maçons, de ceux « à qui la prudence nécessite de tenir cachées les forces motrices de l'Ordre », ont protesté contre le maintien des relations fraternelles avec l'homme qui a juré et qui complote le démembrement de notre pays ; mais ce sont là des paroles qui ne peuvent être sanctionnées par aucun acte du Conseil de l'Ordre.

Le Grand Orient de France, qui subit l'amitié de Lemmi condamné en France pour vol et qui lui témoigne estime et vénération, est obligé de subir encore Lemmi antifrançais, de s'incliner devant lui.

Cette honte a une cause, une raison secrète, que les 33es de la rue Cadet ne peuvent avouer aux simples Loges et aux simples maçons : c'est que, si Lemmi ne paraît aux yeux des initiés incomplets que comme grand-maître italien seulement, il est, d'autre part, et en réalité, chef souverain de la secte, placé au-dessus de tous les rites, grand-maître suprême de la franc-maçonnerie universelle.

Il leur faut donc, à tous, subir cet homme taré et ennemi de notre patrie ou démissionner comme maçons, d'une façon complète et absolue.

J.-B. Vernay.

LA TRAHISON

PRÉCONISÉE PAR LA FRANC-MAÇONNERIE (1)

Dangers et désastres pouvant résulter de l'obligation contractée par les francs-maçons de voler, sur le signal de détresse, au secours de leurs Frères qui, en temps de guerre, se trouvent dans les rangs ennemis.

Sommaire. — § I. Théorie de cette obligation, établie par les plus hauts dignitaires de l'Ordre. — § II. Exemples de Maçons qui ont agi d'après ce principe. — § III. Fait arrivé près de Salamanque pendant la guerre d'Espagne. — § IV. Autre fait arrivé près d'Almarez, à la même époque. — § V. Fait plus odieux encore qui a eu lieu au commencement de ce siècle à l'Ile de France. — § VI. Création d'un pavillon maçonnique qui sert de signal de détresse. — § VII. Ce pavillon est destiné à appeler le secours des Maçons qui, dans un combat naval, se trouvent sur les vaisseaux ennemis. — § VIII. Dangers et désastres qui peuvent en résulter. — § IX. De quelle manière passa des mains de François II aux mains de Victor-Emmanuel la flotte des Deux-Siciles, ainsi que les villes de Naples, de Gaëte, etc. — § X. La Maçonnerie ne prescrit pas seulement à ses adeptes militaires de s'entr'aider de la sorte ; mais elle le prescrit à tous ses adeptes, quelle que soit leur profession ou leur état. — § XI. Troubles et désastres que doit souffrir la société humaine quand ces prescriptions sont mises en pratique soit par les tribunaux, soit par les fonctionnaires des administrations publiques.

I.

Avant d'examiner la moralité et les effets de l'obligation que contractent les Maçons de s'entr'aider en tout et partout, jusqu'à devoir s'élancer au secours de leurs Frères qui, en temps de guerre, se trouvent dans les rangs ennemis et font au milieu des combats le signe de détresse, citons quelques passages, pris dans les écrits et les discours des auteurs les plus estimés dans l'Ordre, où ce principe est établi ; nous alléguerons ensuite quelques exemples empruntés également à des auteurs renommés où ce principe est mis en pratique, et nous finirons par faire voir les désastres que peut produire un tel principe, une telle morale. Débutons par le F. Bouilly, qui fut longtemps Grand-Maître en second de l'Ordre Maçonnique en France et qui passe pour un oracle parmi les siens : « Entre Maçons, dit le F∴ Bouilly, la puissance des liens fraternels est si forte, qu'elle s'exerce même entre ceux que les intérêts de la patrie ont divisés. » Puis, s'adressant aux Maçons, qui, en temps de guerre, sont sous les drapeaux, il ajoute ces paroles significatives : « Ne distinguez ni la nation ni les uniformes; ne voyez que des Frères, et songez à vos serments (1). »

Le F∴ Lefebvre, d'Aumale, faisant la fonction d'orateur au Grand Orient de France, prononça, à la fête solsticiale du 24 juin 1841, un discours dont nous extrayons le passage suivant :

« On objecte que toutes les industries étant, comme les religions, libres et tolérées, les associations secrètes sont devenues inutiles. C'est une erreur. D'abord, en fait d'industrie, le principe d'association en est le plus ferme soutien : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les compagnons de toutes les professions industrielles qui, une fois admis au compagnonnage, parcourent les climats les plus éloignés, se font reconnaître de leurs Frères, et obtiennent de l'ouvrage selon leurs professions, des secours selon leurs besoins ; si éloignés qu'ils soient de leur famille naturelle et de leur patrie, ils trouvent une famille d'adoption qui les protège, les soutient et les console. Mais la Maçonnerie fait bien plus, elle agit dans un cercle plus grand : ce ne sont pas seulement les hommes d'une seule profession qu'elle unit, ce sont tous les hommes entre eux, sans distinction d'état, d'âge ni de fortune. On a même vu sur des champs de bataille des combattants, sur le point de s'égorger, se faire un signe, s'arrêter... *Car les lois inexorables de la guerre ont elles-mêmes fléchi sous la puissance maçonnique ;* et c'est peut-être la preuve la plus palpable de son immense pouvoir. Oui, la guerre détruit les villes, les Etats ;

(1) Cet article est la reproduction d'un chapitre de l'ouvrage *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité*, par M. Amand Neut. Bien que cet ouvrage ait été publié en 1866, nous croyons que ce chapitre si intéressant est toujours d'actualité.

(1) *Mes récapitulations*, par le F∴ Bouilly, cités dans le *Globe*, t. IV, p. 4.

c'est la destruction générale : et voilà ce que ni les rois, ni les citadelles, ni les grands capitaines ne peuvent faire pour arrêter ses ravages, un seul signe, un seul emblème les suspend, un seul mot arrête le carnage. Mais, chose plus admirable encore : à ce signe vénérable, *on a vu des combattants jeter leurs armes, se donner le baiser d'union, et, d'ennemis qu'ils étaient, redevenir à l'instant amis et frères*, AINSI QUE LE LEUR PRESCRIVAIENT LEURS SERMENTS (1). »

D'après ces principes, les intérêts de la patrie doivent le céder à ceux de la loge ; au fort du combat, le militaire Maçon doit se souvenir, non des serments qu'il a faits à son souverain, à la constitution de l'Etat et à son drapeau, mais des serments faits à la loge : les lois de la guerre, d'où dépend le succès du combat et d'où peut dépendre le salut de la patrie, ces lois, inexorables partout ailleurs, cessent de l'être quand deux Maçons se trouvent en face. Les intérêts de la patrie divisent les combattants, n'importe ; les intérêts de la loge doivent les unir ; la Maçonnerie permet d'embrasser ceux que la patrie ordonne de combattre ; que dis-je ? leurs serments maçonniques le leur prescrivent. Et qu'on le remarque bien, ce qui est prescrit à un Maçon est prescrit à cent, à mille, à tous ; ce qui est prescrit à un simple soldat Maçon, est prescrit à l'officier Maçon, au général Maçon.

« Parmi nos Frères qui suivent les bannières de Mars, dit le F∴ Duplais (dans un discours qu'il prononça à l'occasion d'un banquet où quatre loges des plus renommées de Paris étaient réunies), je vois deux guerriers entraînés par leur aveugle fureur, se menacer de loin, agiter en leur main un glaive meurtrier ; leur acharnement est au comble, la rage se peint dans leurs farouches regards, ils sont près de s'atteindre. Cependant un sentiment secret les arrête : un signe, un cri, partant de l'un des combattants, anéantissent la fureur qui les animait ; on les voit s'élancer l'un vers l'autre, mais c'est pour se donner le baiser fraternel (2). »

II

Voilà la théorie, voici la pratique. Ainsi que l'avoue un Maçon distingué (3), « les dernières guerres européennes contre la France sont riches en exemples où l'assaillant baisse les armes, où l'officier arrêta sa troupe, pour sauver un Frère qu'il aperçut sont l'uniforme. »

Les traits que nous allons citer ont rapport à la bataille de Waterloo et sont tirés des *Annales maçonniques des Pays-Bas*, qui en rapportent plusieurs autres qu'il serait trop long d'insérer ici :

« Le 18 juin, au milieu d'une furieuse charge de cavalerie, un officier belge reconnaît devant lui un de ses Frères d'armes, avec qui il s'était trouvé autrefois dans la loge. A peine s'applaudissait-il d'être assez loin de lui pour ne pas devoir l'attaquer, qu'il le voit entouré et blessé. *Il oublie tout alors, se précipite vers lui, et le dégage, au risque de passer pour traître.* » (T. II, p. 52.)

« Le même jour, deux jeunes officiers anglais commandaient une escorte qui conduisait plusieurs centaines de prisonniers français dont les officiers se firent reconnaître pour Maçons. Pour être fidèles à leur parole maçonnique, les officiers anglais se préparèrent à les défendre contre les Prussiens, et « on aura de la peine à le croire (ce sont les propres paroles des *Annales* elles-mêmes), on aura de la peine à le croire, mais il est de toute vérité que le combat s'engageait entre les vainqueurs (anglais et prussiens), quand la voix d'un général prussien le fit cesser. » (T. II, p. 54.)

Il n'y a personne qui ne voie quelle perturbation, quel désarroi des actions semblables, au fort du combat, peuvent mettre dans une armée ; elles peuvent décider du sort de la bataille. Si elles s'étaient reproduites à celles de l'Alma, d'Inkermann, de Magenta ou de Solferino, ou à l'assaut du fort Malakoff, qui sait quelle aurait été l'issue de ces batailles et de cet assaut ? Les lois de la guerre, pas plus que la saine morale, ne permettent de prendre la défense d'un ennemi contre ses propres gens ; elles ne permettent pas de dégager, au milieu d'une furieuse charge de cavalerie, un ennemi entouré, au risque de passer pour traître ; elles ne permettent pas d'engager le combat contre ceux de son parti pour être fidèle à la parole maçonnique.

Cependant, les *Annales maçonniques* qui rapportent ces actions trouvent que ce sont là « des traits qui honorent la Maçonnerie », et elles ajoutent que « ceux qui ont agi de la sorte croient n'avoir rempli que leur devoir, n'avoir suivi que leurs serments, n'avoir fait que mettre en pratique la morale de la Maçonnerie. » (P. 49 et 56.)

III

Citons encore d'autres faits que rapportent également des écrivains de l'Ordre, d'une orthodoxie maçonnique incontestée.

En voici d'abord un, arrivé en Espagne lors de la guerre qu'y firent les Français sous Napoléon. Nous le rapportons d'après la Revue maçonnique *Latomia* (T. II, p. 189) :

« Les deux armées (française et espagnole) se trouvaient en face de Salamanque. Un régiment français avait formé un carré ; mais à peine cette évolution avait-elle été exécutée, que des balles et des boulets de canon vinrent assaillir le carré. Le chef Dupuy est blessé mortellement ; mais, pour sauver le reste du régiment, il fit le signe de détresse. Le chef ennemi l'aperçoit, et le carnage cesse aussitôt. Ceux qui peuvent se faire connaître comme Maçons sont internés dans la ville voisine, sur leur parole d'honneur ; des vêtements, de l'argent, toutes les provisions nécessaires leur sont procurées, et ces braves durent tout cela à la générosité d'un homme qui n'avait avec eux d'autre lien que celui du serment maçonnique. »

(1) Procès-verbal de la fête d'Ordre, célébrée par le Gr∴ O∴ de France, le 6e jour du 4e mois lunaire (Tamuz) l'an de la vraie lum∴ 5844. Voir le *Globe*, t. III, p. 446.

(2) Voir le *Globe*, t. IV, p. 216.

(3) L'auteur de la brochure : *Die Gegenwart und Zukunft der Freimaurerei in Deutschland* (p. 33). Leipzig, 1854. Voici le texte primitif : « Die letzten Europaischen Kriege gegen Frankreich sind reich an solchen Beispielen, wo der feindliche Angreif seine Waffen streckte, der officier seine eigene Mannschaft zurückhielt, um den erkanten Bruder in den uniform des Feindes zu schonen. »

M. Gyr, en citant ce passage, fait la remarque suivante :

« Les Maçons ne manqueront pas d'exalter la magnanimité du général espagnol envers les compagnons d'armes du commandant Dupuy. « Voilà, diront-ils, un exemple de la magnani- « mité du Maçon envers ses frères ! Voilà le « respect que nous avons pour les lois naturelles « de l'humanité ! » (1) Quant à nous, simples profanes, nous ne voyons dans la conduite du général espagnol qu'un parjure. »

N'avait-il pas juré de défendre sa nation, d'obéir à ses chefs et, partant, d'anéantir l'ennemi qui souillait de sa présence le sol sacré de la patrie ? Ces soldats Maçons qu'il a épargnés n'auront-ils pas, peu de temps après, combattu la brave nation espagnole et contribué ainsi à faire prolonger une guerre aussi cruelle qu'injuste ? Que de malheureux Espagnols seront peut être tombés plus tard sous le sabre de ces soldats épargnés par la fausse générosité d'un général ennemi ! C'est ainsi qu'en se montrant bon Maçon, il a trahi sa patrie ; c'est ainsi qu'en accordant la vie sauve à des ennemis, il a fait massacrer ses compatriotes. Et qu'on n'objecte pas que le général espagnol a fait preuve d'humanité en épargnant des ennemis ; qu'on ne dise pas qu'en blâmant sa conduite en cette circonstance, nous montrons des instincts sanguinaires. Nous répondons que le serment fait au drapeau impose des devoirs dont le non-accomplissement constitue un parjure. Nous disons que la guerre a ses lois horribles, il est vrai, mais reconnues par tous les peuples, lois d'après lesquelles la destruction d'un bataillon carré n'a jamais été considérée comme une boucherie humaine, du moment qu'elle est nécessaire au succès de la guerre, et que l'ennemi, supposé injuste dans son agression, ne veut pas déposer les armes.

IV

Voici un autre fait de même nature. Le F∴ Marmier, qui en fut l'auteur, le rapporte lui-même de la manière suivante :

« Lorsqu'en 1808, le premier corps d'armée passa le Tage, près d'Almarez, sous le commandement du maréchal de Bellune, je commandais une compagnie de voltigeurs du 24e régiment de ligne, qui formait l'avant-garde. Parmi les habitans de l'autre rive, auxquels je m'adressai pour obtenir des renseignements, un homme d'une belle figure et d'une stature colossale attira surtout mon attention. Il portait les vêtements d'un muletier, qui contrastaient singulièrement avec son port majestueux, et il répondait à toutes mes questions avec une précision et une clarté qui annonçaient une grande présence d'esprit. Tout son extérieur avait quelque chose de chevaleresque. Je le donnai à un officier de l'état-major comme guide à travers les montagnes. Dès le soir du même jour, j'appris que ce guide *avait tenté d'égarer une colonne ; on conçut des soupçons, et l'on découvrit sous ses vêtements des instructions secrètes données par le général espagnol Cuesta.* Je me rendis dans son cachot. Il avait été condamné à mort et se montrait résigné. Il me demanda seulement tout ce qui était nécessaire pour écrire à sa femme et à ses enfants. Son nom était Santa-Croce. Après quoi il me donna la main, fit l'attouchement maçonnique ; et lorsqu'il eut reconnu que j'étais un frère, il me donna le nom de libérateur. Je m'adressai ensuite à mon major, le baron Jamin, à qui je décrivis en termes chaleureux ce qui venait de se passer, et j'eus le bonheur d'exciter ses sympathies. « Suivez-moi, dit-il, allons trouver le général Barrois, et songeons au moyen de sauver ce malheureux. » Je répétai mon récit au général. Celui-ci s'empressa de se rendre auprès du maréchal Victor, d'où il revint bientôt en nous annonçant que l'*Espagnol ne devait pas être jugé par un conseil de guerre, mais être considéré comme un prisonnier ordinaire.* »

Voici ce que j'ai lu dans un journal anglais :

« Au nombre des Espagnols qui ont rendu les plus éminents services à leur patrie, il faut placer le célèbre Santa-Croce, qui, après avoir été renfermé dans la Citadelle de Ceuta, *a eu le bonheur de s'échapper* (1). »

« Ainsi, voilà qui est clair, dit encore M. Gyr. Un espion qui, d'après les lois de la guerre, est condamné à être fusillé, un homme qui avait rendu d'éminents services à la cause de son pays, c'est-à-dire, en d'autres termes, qui avait fait aux Français un tort considérable, Santa-Croce échappe à la mort par l'attouchement maçonnique, découvre un frère dans son ennemi, voit violer en sa faveur les lois de la guerre, est transféré dans une citadelle au lieu d'être passé par les armes, et puis a le bonheur d'échapper ! Sans aucun doute, ce bonheur ne fut pas dû à un aveugle hasard, mais aux intelligences et au dévouement de ses frères. Cette supposition n'est pas sans fondement. Après avoir violé une première fois le serment fait au drapeau, les chefs Maçons devaient, pour être conséquents avec eux-mêmes, ne rien négliger pour procurer à leur Frère les moyens de s'échapper. Double parjure, dont les conséquences auront été funestes aux troupes françaises. Santa-Croce, que l'on affecte de représenter comme un homme de haute naissance et d'une intelligence supérieure, aura continué de rendre à sa patrie d'éminents services, soit en continuant son rôle d'espion, soit en nouant des rapports avec des Anglais, soit enfin en maniant ce terrible mousquet qui abattit des milliers de Français dans les embuscades des Guerillas (2). »

V

Citons un autre fait plus odieux encore, arrivé au commencement de ce siècle à l'Ile de France (Maurice), au temps que le général Decaen y commandait. Le voici, tel que le journal *le Franc-Maçon* le rapporte :

« A cette époque, il y avait à Maurice, comme prisonnier de guerre, un capitaine anglais

(1) Ce que M. Gyr suppose comme devant probablement avoir eu lieu est réellement arrivé : dans un discours que le F∴ Nivelle prononça dans la loge des *Cosmophiles*, l'action de Dupuy est représentée comme un *beau trait de clémence*, un acte d'humanité, un *trait héroïque*. Le F∴ Nivelle s'extasie à cette occasion devant la Maçonnerie, en s'écriant : « O merveilleuse, ô sublime institution ! » et finit par lui décerner le titre de *Reine des associations bienfaisantes*. (Voir le *Globe*, t. I, p. 62.)

(1) Voir le *Globe* (t. III, p. 483).

(2) *La Franc-Maçonnerie en elle-même*, p. 166.

nommé Owen. Il avait été enfermé dans un des pavillons de la maison qui se trouve aujourd'hui être celle de la famille d'Epinay, rue du Rempart. Ennuyé de sa réclusion, et voulant *respirer pendant quelques heures l'air de la liberté*, il attacha un soir des draps à la fenêtre, et il fut bientôt dans la rue... Malheureusement pour lui, il rencontra une ronde de police, il fut arrêté, mais seulement après *un combat prolongé, dans lequel plusieurs gardes-police furent blessés par le capitaine Owen qui était armé*.

« Qu'on juge de la colère du général Decaen. Prisonnier de guerre, le capitaine Owen avait non seulement rompu son ban, mais blessé des agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions. Le capitaine Owen fut renvoyé devant un conseil de guerre et était exposé à une condamnation à être passé par les armes.

« Il fallait à tout prix, pour sauver sa vie, obtenir du gouverneur que le capitaine ne comparût pas devant le conseil de guerre, où, d'après les lois militaires, sa condamnation était certaine. Des démarches furent faites, mais restèrent vaines. Le général Decaen voulait faire un *exemple rendu nécessaire* par suite de la grande quantité de prisonniers anglais dans le pays.

« Grâce au ciel, le capitaine Owen était Maçon. La loge de la *Triple Espérance*, informée du fait, se rendit en députation au gouvernement. Le général Decaen était lui-même Maçon. Le capitaine Owen fut sauvé et mis en liberté sous la caution de l'atelier (1). »

Ainsi, bien qu'un exemple fût nécessaire, le prisonnier de guerre qui, pour respirer pendant quelques heures l'air de la liberté, avait blessé à main armée plusieurs gardes-police dans l'exercice de leurs fonctions, fut sauvé et mis en liberté.

Nous laissons au jugement du lecteur l'appréciation d'une morale qui, aux intérêts de toute une colonie, préfère les intérêts d'un simple Maçon gravement coupable, *coupable d'avoir blessé à main armée des agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions*. Cependant ces faits immoraux, ces actions subversives non seulement de toute discipline militaire, mais encore de tout droit et de toute justice, la Maçonnerie les approuve, elle loue ceux qui les commettent, elle déclare qu'ils ne font que leur devoir, elle prononce qu'ils ne pourraient agir autrement sans *forfaire à la fraternité et à l'honneur maçonniques*.

VI

Pour constater cette étrange morale, nous donnons ici un document authentique, émané de l'autorité centrale qui régit la Maçonnerie française du Rite écossais. A cause de son extrême importance, nous en reproduisons textuellement trois articles, les seuls que le journal le *Globe* ait jugé à propos de communiquer au public. Les voici, d'après le journal le *Globe Franc-Maçon* (t. IV, p. 161) :

(1) Le *Franc-Maçon*, 6me an., p. 68. Ce journal n'indique pas l'année où ce fait est arrivé ; il se borne à marquer qu'il a eu lieu en 18..

SUPRÊME CONSEIL DU 33e ET DERNIER DEGRÉ

Grande Loge centrale de France, rite écossais ancien accepté

(Extraits des délibérations du Suprême Conseil de France, séance du 8e jour de la lune Yar, second mois de l'an de la grande lumière 5842 (18 avril 1842.)

Art. 3 : « Tout capitaine Maçon est autorisé à arborer, en cas de danger, un pavillon maçonnique à ses mâts. Ce pavillon doit être carré et ainsi dessiné en bleu sur fond blanc : DEUX MAINS ÉLEVÉES ET SERRÉES EN SIGNE DE DÉTRESSE, AVEC LA CROIX AU-DESSUS (1).

Art. 4 : « Ce pavillon, ainsi décrit qu'il vient d'être dit, couvre tout l'équipage et appelle le secours de tout Frère qui peut l'apercevoir ; *ne pas voler à ce signe, c'est forfaire à la fraternité et à l'honneur maçonniques*.

Art. 7 : « La partie de ce décret qui regarde l'établissement et la fixation du pavillon sera signifiée à nos ateliers et à nos Frères de tous les rites et de toutes les obédiences.

« *Signé à la minute* : le comte de Chabrillant, comte de Monthion, Allegri, Guiffrey, comte de Fernig, comte Decazes.

« Par ampliation : *Le chef du secrétariat par intérim*,

« DESFAMMES. »

VII

Je le sais, la Maçonnerie, pour s'innocenter, prétendra que ce pavillon de détresse n'est pas destiné à être arboré dans un combat naval, mais à servir dans d'autres cas où un Frère pourrait avoir besoin du secours de son Frère. M. Eckert a prévu cet échappatoire et y a répondu d'avance. « Le pavillon de détresse, dit-il, a évidemment un sens pratique. Or, il ne peut en avoir un tel s'il n'est destiné aux combats sur mer. Car, en dehors des combats, il y a des signes conventionnels qui, reconnus par le droit des gens, obligent quiconque les aperçoit à porter secours, et auxquels tout homme d'honneur s'empresse d'obéir. Que si les Maçons ont besoin d'avoir un signal particulier pour, en dehors d'un combat naval, répondre aux signes de détresse, c'est qu'ils ne respectent pas le droit des gens et qu'ils sont mauvais citoyens. Or, comme les Maçons repousseront cette supposition, il ne leur reste qu'à avouer que leur pavillon spécial de détresse n'a été créé que pour le cas d'un combat naval, vu que pour tous les autres cas il existe des signaux convenus. »

Or, s'il est vrai que ce pavillon est destiné aux combats, voici la conduite que la Maçonnerie prescrit à ses membres, voici l'action qu'elle leur impose. Un Maçon quelconque (capitaine, pilote, amiral ou tout autre), dès qu'il aperçoit le

(1) Un journal parisien, le *Monde Maçonnique*, rapporte, dans sa livraison de septembre 1862, qu'en Allemagne la Grande-Loge de Hanovre a porté un décret à l'instar de celui du *Suprême Conseil* pour l'établissement d'un *pavillon de détresse*. Ce journal remarque à cette occasion que, si le décret du *Suprême Conseil* n'a pas eu tout son effet en France, il faut peut-être l'attribuer à la croix qui s'y trouve et qui, comme le dit ce journal, n'est aucunement un signe maçonnique.

pavillon de détresse sur un vaisseau ennemi, doit porter secours au Maçon qui réclame son secours, il doit cesser de combattre dans ses propres rangs, et, pour aider son Frère de loge, il doit faire cause commune avec l'ennemi. Ce Maçon se trouve en face de deux pavillons : il a devant lui le pavillon ennemi que le serment de fidélité qu'il a prêté à son souverain l'oblige de combattre ; il a devant lui le pavillon de détresse d'un Frère que son serment de fidélité à la loge l'oblige de secourir. En face de ces deux pavillons, entre ces deux serments, l'hésitation même ne lui est pas permise ; il doit, sans la moindre perplexité, trahir le pavillon de son souverain et de sa nation. Car, comme le dit expressément le F∴ Lefebvre, d'Aumale, les lois inexorables de la guerre doivent fléchir devant la puissance maçonnique.

VIII

Qui ne voit à quel danger toute une flotte, toute une armée sont exposées, quand au jour du combat, à l'heure de la lutte, au moment critique qui décidera du sort de la bataille, des militaires changent de pavillon ou abandonnent leur drapeau et fraternisent avec l'ennemi? Se conduire de la sorte, n'est-ce pas commettre le crime de félonie à l'égard du souverain, trahir les intérêts de la patrie, concourir à la perte de la bataille et parfois même compromettre l'existence de l'État? Cette éventualité est d'autant moins impossible, que, d'après les principes maçonniques, les officiers et les généraux, tout autant que les simples militaires, doivent, sans égard pour le serment qu'ils ont fait au prince, tenir le serment prêté au Vénérable. Comme nous l'avons entendu de la bouche du F∴ Lefebvre, l'obligation de la fraternité maçonnique lie tous les Maçons sans distinction ; par conséquent, les chefs de l'armée aussi bien que les simples soldats. Nous avons entendu aussi le F∴ Rouilly, parlant de la puissance de la fraternité entre les membres de la loge, s'adresser à tous les Maçons indistinctement, sans égard pour le grade qu'ils ont ni pour le poste qu'ils occupent. Ce ne sont donc pas les soldats seuls sur qui cette puissance doit s'exercer, ils ne sont pas les seuls qui, en vertu de leur fraternité de loge, doivent s'unir à ceux dont ils sont divisés en vertu des intérêts de la patrie ; ce n'est ni aux soldats, ni même aux officiers seuls que les serments maçonniques prescrivent de faire fléchir les lois de la guerre, de s'arrêter au milieu de la lutte sanglante des combats ; les généraux des armées de terre, comme les amiraux des flottes, comme les commandants des villes, comme ceux des citadelles, tous, *au signe vénérable de la Maçonnerie*, doivent, *ainsi que leurs serments le leur prescrivent*, d'ennemis qu'ils sont redevenir amis ; tous doivent se donner le baiser d'union ; tous, à ce signe, comprennent qu'au lieu d'ennemis à combattre, ils n'ont devant eux que des Frères à embrasser.

Avec de tels principes, à quoi servent les armées les plus nombreuses et les mieux organisées ? De quelle utilité sont les places fortes et les citadelles ? Vaut-il la peine de sacrifier tant de millions pour fortifier telle ou telle citadelle, telle ou telle place, Cherbourg ou Anvers, par exemple ? N'est-il pas à craindre qu'un jour, malgré de redoutables fortifications, une place, une citadelle soit livrée sur une simple sommation, comme le fut en 1793 Mayence, le boulevard de l'Allemagne, ou qu'elle ne capitule, peut-être même avant d'être sommée, comme capitula Malte, le boulevard de la chrétienté en 1798 ? Quand, ainsi que le veut le F∴ Bouilly, le militaire ne distingue plus la nation ni les uniformes, quand il songe à des serments autres que ceux qu'il a prêtés à la nation qu'il sert et au drapeau sous lequel il combat, quand il se croit permis de faire fléchir les lois inexorables de la guerre ; alors les places même imprenables peuvent en moins d'un jour passer en d'autres mains et changer de maîtres sans siège, sans sommation, comme cela arriva plus d'une fois dans les guerres de la Révolution française. « Dans la guerre de la République, dit M. Barruel, des chefs sans expérience et sans mérite déconcertèrent la sagesse et les mesures des héros les plus consommés dans l'art militaire. Alors, dit-il, des hordes carmagnoles et des guerriers d'un jour célébrèrent leur entrée triomphante dans un grand nombre de provinces ; alors toute la valeur, toute la discipline des légions d'Autriche, de Hongrie et de Prusse, depuis tant d'années instruites à manier les armes, élevées dans les camps par de grands capitaines, devenaient inutiles, et les citadelles, malgré l'art des Vauban et des Coëhorn, s'ouvrirent à l'aspect seul de ces nouveaux vainqueurs (1). »

IX

Eh, qu'avons-nous besoin de recourir à des faits d'une date si éloignée ? N'avons-nous pas vu dernièrement, dans la guerre entre le Piémont et les Deux-Siciles une série d'événements qui ne peuvent s'expliquer que par la trahison et le parjure d'hommes qui, pour être fidèles à d'autres serments, violent ceux qu'ils ont prêtés à leur souverain et à leur patrie ? « Qu'avons-nous vu en Italie ? disait M. Rogier, ministre des affaires étrangères en Belgique : une poignée d'hommes audacieux déclarent un jour que dans quelques semaines ils se seront rendus maîtres d'une partie de l'Italie, et ce qu'ils disent, ils le font. Et nulle part ils ne rencontrent de résistance sérieuse ; les murailles tombent, les villes s'ouvrent, les trônes s'écroulent devant eux (2). » Nunziante livre au Piémont ses régiments. Persano, sa flotte, et Liborio Romano, la capitale. Ainsi que le dit M. Barruel, en parlant des Français, devant Malte en 1798, il n'y avait là que des Frères à embrasser, et non des ennemis à combattre. Et il en était de même pour les Garibaldiens et les Piémontais, lors de leur facile conquête du royaume des Deux-Siciles. La fraternité, qui régnait entre les membres des sociétés secrètes des deux camps, avait tout réglé d'avance, au point qu'un jour on annonça par méprise la victoire avant le combat. Ainsi, une dépêche télégraphique de Turin, datée du 3 novembre 1860, faisait connaître l'entrée des

(1) *Mémoires*, etc, t. IV, p. 349.
(2) *Annales parlement.* (Chambre des représentants), séance du 21 décembre 1861, p. 28.

Piémontais dans Mola-di-Gaeta, entrée qui ne se fit que le lendemain, à cause d'un empêchement imprévu dont on n'avait pas été averti à Turin. Certaines combinaisons avaient été préparées longtemps d'avance, comme l'atteste M. le lieutenant-général Chazal, ministre de la guerre en Belgique, qui prononça au Sénat, dans la séance du 4 mai 1861, un discours dont nous extrayons le passage suivant : « J'ai voulu savoir ce qui s'était passé à Gaëte ; j'y ai envoyé des officiers, et nous avons appris que la place s'était rendue à la suite de désastres causés par *l'infamie et la trahison*. Il paraît avéré que l'officier qui avait construit le principal magasin à poudre de la forteresse, avait toléré des fraudes et des malfaçons dans l'exécution de la maçonnerie. Pendant le siège, cet officier a passé à l'ennemi, et c'est sur ses indications et sur celles d'autres transfuges que les assiégeants ont dirigé le feu sur le magasin et sont parvenus à le faire sauter (1). »

Nous n'avons jusqu'à présent considéré la morale de la fraternité maçonnique qu'au point de vue militaire. Mais ce ne sont pas les militaires seuls que lie cette fraternité ; ce ne sont pas, comme le dit le F∴ Lefebvre, les hommes d'une seule profession que la Maçonnerie unit : tous ses affiliés, quels que soient leur âge et leur fortune, leur état et leur position sociale, elle les unit comme autant de membres en un seul corps ; elle ordonne à tous d'être fidèles aux serments faits aux chefs de la loge plutôt qu'aux serments faits au prince et à la patrie ; elle veut que quiconque est affilié à l'Ordre, n'importe son état ou sa position, défende par tous les moyens possibles les intérêts de ceux qui appartiennent à la loge, préférablement aux intérêts de ceux qui ne lui appartiennent pas.

Et pourquoi, si l'on veut être conséquent, n'en serait-il pas ainsi ? Pourquoi un Maçon, pour sauvegarder les intérêts d'un Frère de loge, ne pourrait-il pas, ne devrait-il pas sacrifier les intérêts d'un individu ou d'une famille ? S'il est vrai que *la puissance des liens maçonniques est si forte qu'elle s'exerce même sur ceux que les intérêts de la patrie ont divisés*, s'il est vrai qu'*il n'y a pas jusqu'aux lois inexorables de la guerre qui ne fléchissent sous la puissance maçonnique*, s'il est vrai, enfin, qu'*au fort d'une bataille, au milieu d'une furieuse charge de cavalerie*, un Maçon, pour sauver un Frère de loge, *peut se précipiter sur l'ennemi, combattre ses propres Frères d'armes* et s'exposer à contribuer à la perte d'une bataille, à la perte même d'une patrie, dont le sort quelquefois (comme à Waterloo) peut dépendre de l'issue de la bataille ; si tout cela est vrai, disons-nous, il doit être à plus forte raison, il doit être permis à un Maçon, juge et fonctionnaire de l'Etat, d'agir pour le même motif contre les intérêts d'un individu, d'une famille et même d'une province. Cela est logique.

XI

Mais aussi quels désordres et quels désastres ne doivent pas découler d'un tel principe, d'une telle morale ? D'abord, si l'on admettait ces principes, quelle grave atteinte l'ordre judiciaire n'en souffrirait-il pas ? et à quoi se réduirait la justice elle-même ? Le juge ne doit-il pas être exempt de tout engagement particulier qui pourrait entraver la liberté et l'indépendance de son jugement ou qui pourrait faire suspecter son intégrité ? M. de Gerlache, premier président de la Cour de Cassation de Bruxelles, traçait en peu de mots et la haute importance de la justice et la noble mission des corps judiciaires, lorsque, en complimentant le roi à l'occasion du nouvel an 1860, il lui adressa ces belles paroles : « Sire, la justice est l'ancre qui affermit les royaumes et les empires au milieu des agitations des partis et des passions qui les divisent, et trop souvent les ébranlent. La justice, qui est la même pour tous, dans tous les temps et sous tous les régimes, ne connaît que le droit et la loi. Mais les lois ne sont rien, si elles ne sont invariablement exécutées dans l'intérêt général. Saint François de Sales présente la justice comme la plus belle de toutes les vertus, comme la vertu tout entière, descendue du ciel et née de Dieu. « Elle est, dit-il, le lien du monde, la paix des nations, le soutien de la patrie, la sauvegarde du peuple, la force d'un pays, la protection du faible, la consolation du pauvre, l'héritage des enfants, la joie de tous les hommes et l'espérance du bonheur éternel pour ceux qui l'administrent dignement. »

« Qu'est-ce qu'un juge, disions-nous dans la *Patrie*, de Bruges, si ce n'est l'homme vertueux, l'homme probe, l'homme inaccessible à toute considération étrangère, à tout esprit de parti, à toute prédilection pour les personnes et les doctrines, et se préoccupant uniquement du vrai et du juste ? Peut-il y avoir chez le juge, appelé à prononcer sur les plus graves intérêts de l'homme et de la société, la moindre place pour l'esprit de parti ? et quelle garantie l'homme lié par ses serments de fraternité peut-il offrir aux justiciables qui mettent leurs intérêts entre ses mains ? A qui, plus qu'à un juge importe-t-il d'avoir toujours et partout cet *animus in coasulendo liber*, cette liberté qui ne flatte ni ses propres passions ni celles d'autrui et ne s'inspire jamais que de nobles sentiments ?

« Mais cette liberté existe-t-elle chez le Maçon ? La confiance des justiciables en de pareils magistrats est impossible ; les garanties d'impartialité disparaissent ; la justice n'est plus cette divinité tenant sa balance égale entre les partis, et portant le bandeau sur les yeux pour ne point distinguer entre les hommes sur lesquels son arrêt va se prononcer ; sa balance porte un poids que la passion jette toujours dans l'un des plateaux ; son bandeau est troué, et un œil malin distingue adroitement si c'est un adversaire ou un partisan que l'arrêt doit atteindre. Que devient alors la dignité d'un tribunal, la sentence d'un juge, le respect de la chose jugée, l'intérêt social tout entier ? » (1)

Dans un tel état de choses, les juges ne sont plus juges, ils sont partie ; ils ne rendent pas des arrêts, ils rendent des services. Aussi, M. Eckert démontre-t-il, dans plus d'un endroit de ses ouvrages, que la Maçonnerie est incompatible

(1) *Annales parlement.* (Chambre des représentants.) Séance du 21 déc. 1861, p. 28.

(1) La *Patrie*, de Bruges, 29 octobre 1858.

avec la fonction de juge. « Où en serions-nous réduits, s'écrie-t-il, si, par les serments de la politique de l'Ordre, tous les sièges de la magistrature étaient le partage exclusif de la Maçonnerie ? Alors le pouvoir judiciaire serait séparé de l'Etat et passerait aux mains d'une personne morale ; il dépendrait non d'un Etat particulier, mais d'un Etat universel. » (1)

Outre qu'on verrait des avancements scandaleusement rapides et que rien ne peut justifier, la magistrature judiciaire, ce corps que, dans tous les pays civilisés, on regarde comme le dernier boulevard de l'indépendance et comme l'obstacle à la tyrannie, ce corps serait asservi aux passions des partis. Lorsque, dit M. Mesnard, la justice s'abdiquant elle-même, tombe des hauteurs de la loi dans la bassesse du dévouement, le mal est grand et dépasse tout ce que peut redouter la prévoyance humaine (2).

S'il fallait un jour en venir là, nous serions pires qu'en Turquie et en Chine, où la vénalité des juges est si commune. Là au moins il n'y a pas de société exclusive ; la justice ne s'y vend et ne s'achète que d'individu à individu. Mais dans les pays chrétiens ce serait bien autre chose: le jour où la fraternité maçonnique y ferait invasion dans les tribunaux et dominerait dans le sanctuaire de la justice, les intérêts de plus de quatre millions de belges dépendrait des neuf mille Francs-Maçons Belges, et en France les intérêts de plus de trente-cinq millions de Français dépendrait des vingt-cinq mille Maçons français.

XII

Puis, que deviendrait l'administration de l'Etat ? « La Maçonnerie, dit M. Eckert, par suite du serment de la fraternité ou d'une décision des loges hisse ses adeptes à toutes les places de l'administration et écarte tous les citoyens non initiés. Le Maçon qui occupe une position civile est sommé de se rappler le serment de venir en aide à son frère, et celui qui est initié à un grade supérieur protège ses simples Frères, selon que le commande l'intérêt de l'Ordre... C'est ainsi que l'Ordre parvient à faire entrer ses adeptes dans toutes les places communales, qu'il se constitue le gérant et l'organe de la commune, qu'il dispose réellement de la puissance du peuple. Donc, conclut M. Eckert, l'Ordre maçonnique tient dans les mains toutes les autorités du gouvernement ; il renverse les bases de l'Etat et de la société ; il proclame l'égalité des droits de tous les citoyens, tandis qu'il a une préférence marquée pour ses membres ; il distribue à ses conjurés toutes les places de l'Etat, des écoles et des communes. Ainsi les Etats sont minés dans leurs fondements ; ainsi l'égalité des droits n'est qu'un leurre (1). »

Il faudrait une oblitération entière du sens moral pour ne pas voir où mènent de tels principes. Si jamais il prévalent, ils n'aboutiront à rien moins qu'à la dissolution de la société. Armée, administration, tribunaux, toutes les institutions légales tomberont comme du bois vermoulu. L'Etat croulera, et la société sera ensevelie dans une immense catastrophe.

L'ALPHABET DU MAGISME PALLADIQUE

DIT ALPHABET DES MAGES D'ÉGYPTE

Dans la voûte de protestation des hauts-maçons américains, on a vu que les Palladistes se servent, pour marquer leurs divisions d'un document, des lettres d'un alphabet magique secret : *Athoïm*, *Beïnthin*, *Gomor*, etc.

D'autre part, le volume que M. A.-C. De la Rive vient de faire paraître parle de cet alphabet (page 688) et indique que, chacune de ses lettres ayant une valeur numérique secrète, on s'en sert dans la haute-maçonnerie pour faire certaines combinaisons de chiffres, connues des parfaits initiés seuls. C'est ainsi que, dans la correspondance entre chefs, lorsque l'on ne croit pas indispensable de se servir d'hiéroglyphes, on remplace les noms de personnes par un nombre, qui équivaut au total des lettres selon leur valeur dans l'alphabet magique.

Je pense donc qu'il sera intéressant, pour les lecteurs de la *Revue Mensuelle*, de connaître dès à présent ce curieux alphabet secret de la haute-maçonnerie.

Il se compose de vingt-deux lettres, dont les noms sont : *Athoïm*, *Beïnthin*, etc., et dont la valeur particulière est inscrite dans le tableau suivant :

Athoïm.....	représente :	**A**.....	et vaut :	**1**
Beïnthin....	—	**B**.....	—	**2**
Gomor......	—	**G**.....	—	**3**
Dinaïn......	—	**D**.....	—	**4**
Eni.........	—	**E**.....	—	**5**
Ur.........	—	**U, V**..	—	**6**
Zaïn........	—	**Z**.....	—	**7**
Hélétha.....	—	**H**.....	—	**8**
Théla.......	—	**Th**....	—	**9**
Ioïthi.......	—	**I, J, Y**.	—	**10**
Caïtha......	—	**C, K**..	—	**20**
Luzaïn......	—	**L**.....	—	**30**
Mataloth...	—	**M**.....	—	**40**
Naïn........	—	**N**.....	—	**50**
Xirôn.......	—	**X**.....	—	**60**
Olélath.....	—	**O**.....	—	**70**
Pilôn.......	—	**F, P**..	—	**80**
Tsadi.......	—	**Ts**....	—	**90**
Quitolath...	—	**Q**.....	—	**100**
Rasith......	—	**R**.....	—	**200**
Sichen......	—	**S**.....	—	**300**
Thoth.......	—	**T**.....	—	**400**

Chaque lettre a, en outre, un hiéroglyphe

(1) *La Fr.-M., dans sa véritable signification*, etc., t. I, p. 144.

(2) Ces réflexions sont tirées du *Journal de Bruxelles*, 18 novembre 1860. — Ce *Journal* ajoute : « Les annales de l'Ordre maçonnique nous révèlent à cet égard les faits les plus étranges. Des hommes coupables de crimes avérés, de complots contre la sûreté de l'Etat, tombent entre les mains de la justice, et on les déclare innocents, ou d'invisibles mains brisent leurs chaînes et les rendent à la liberté. Ils trouvent des amis, des complices partout, parmi leurs juges, parmi les plus hauts fonctionnaires, ministres, généraux, gouverneurs ; ils en trouvent parmi leurs geoliers au fond de leur prison. Tout le monde leur vient en aide au nom redouté de la Franc-Maçonnerie. C'est ce qui résulte de la vie de Jean Wit, dit von Dorring, écrite par lui-même, dont on trouve l'analyse dans l'ouvrage de M. l'abbé Gyr, *La Fr.-M. en elle-même*, p. 167 et suiv.

(1) *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification*, etc. (t. I, p. 139.)

correspondant, un secret, un nom symbolique et une devise.

Ainsi, pour ne parler ici que des noms symboliques, en voici la nomenclature :

La lettre ATHOÏM se nomme *le Mage;* BEITHIN, *la Porte du Sanctuaire occulte* ; GOMOR, *Isis* ; DINAIN, *la Pierre cubique*; ENI, *le Maître des Arcanes* ; UR, *les Deux Routes* ; ZAIN, *le Char d'Osiris* ; HÉLÉTHA, *Thémis* ; THÉLA, *la Lampe voilée* ; IOITHI, *le Sphinx* ; CAITHA, *le Lion dompté* ; LUZAIN, *le Sacrifice* ; MATALOTH, *la Faulx*; NAIN, *le Génie Solaire* ; XIRON, *Typhon ;* OLÉLATH, *la Tour foudroyée* ; PILON, *l'Etoile des Mages* ; TSADI, *le Crépuscule* ; QUITOLATH, *la Lumière resplendissante* ; RASITH, *le Réveil des Morts* ; SICHEN, *le Crocodile*; THOTH, *la Couronne des Mages*.

J'expliquerai plus tard, soit dans un fascicule du *Diable au XIX*e *Siècle* (quand j'en serai à la onzième partie : le Palladisme, culte organisé de Lucifer), soit au besoin dans la *Revue Mensuelle*, tout ce symbolisme étrange et vraiment diabolique (1). Je donnerai les hiéroglyphes, les secrets de chaque lettre, leurs devises respectives.

Une devise, pourtant, va faire comprendre tout de suite que cet alphabet est nettement luciférien. La devise de la lettre THOTH, nommée *la Couronne des Mages*, est celle-ci : « L'empire du monde appartient à l'Empire de la Lumière, et l'Empire de la Lumière est le trône que le Dieu-Bon réserve à la volonté sanctifiée. »

Néanmoins, pour aujourd'hui, je dois me borner à expliquer l'emploi de la valeur numérique des lettres de l'alphabet magique dans la correspondance des hauts-maçons.

Je citerai quelques exemples, afin d'être bien compris.

Lemmi, en dehors du nom de Simon sous lequel il est désigné depuis le 20 septembre 1893, est appelé plus souvent : **461**.

En effet :

A	vaut	1
D	—	4
R	—	200
I	—	10
A	—	1
N	—	50
O	—	70
L	—	30
E	—	5
M	—	40
M	—	40
I	—	10
Total :		461

De même, Carducci est désigné par le nombre **669**, puisque : G vaut 3 ; I, 4 ; O, 70 ; S, 300 ; U, 6 ; E, 5 ; C, 20 ; A, 1 ; R, 200 ; D, 4 ; U, 6 ; C, 20 ; C, 20 ; I, 10 ; nombres dont le total est bien 669.

Floquet devient *Monsieur* **1.255**, et Sophie Walder est *Mademoiselle* **725**, en vertu du même calcul :

C	vaut	20
H	—	8
A	—	1
R	—	200
L	—	30
E	—	5
S	—	200
F	—	80
L	—	30
O	—	70
Q	—	100
U	—	6
E	—	5
T	—	400
Total :		1255

S	vaut	300
O	—	70
P	—	80
H	—	8
I	—	10
E	—	5
V	—	6
V	—	6
A	—	1
L	—	30
D	—	4
E	—	5
R	—	200
Total :		725

Bizarrerie du sort : le F∴ Floquet, que Gambetta appelait « une oie avec une queue de paon », est un personnage important, même en nombre palladique.

Par l'un des deux exemples ci-dessus, on aura remarqué que le W (ou double V) se compte pour 12 ou deux fois 6. Par contre, lorsqu'un nom contient TH équivalant au *théta* grec, ces deux lettres doivent n'en faire qu'une pour le calcul, soit *Th* valant 9, et non pas T (*400*) + H (*8*).

Ainsi, un palladiste, qui aurait à s'entretenir, avec un de ses collègues, des malheurs de la sœur Félicie Thomé, de Charleville, dont M. A.-C. De la Rive raconte l'étrange histoire en son volume, la désignerait par le nombre **284**, puisque : F vaut 80 ; E, 5 ; L, 30 ; I, 10 ; C, 20 ; I, 10 ; E, 5 ; *Th*, 9 ; O, 70 ; M, 40 ; E, 5 ; dont le total est bien 284.

De même, celui des agents de Lemmi en France, à qui le grand-maître italien a donné le pseudonyme palladique de « *Moïse Lid-Nazareth* », est désigné, dans la correspondance secrète, soit sous ce nom de guerre, soit par le nombre **742**, puisque : M vaut 40 ; O, 70 ; I, 10 ; S, 300 ; E, 5 ; L, 30 ; I, 10 ; D, 4 ; N, 50 ; A, 1 ; Z, 7 ; A, 1 ; R, 200 ; E, 5 ; *Th*, 9 ; dont le total est bien 742.

Il est aisé de comprendre que ces noms, mis de cette façon en chiffres, sont absolument indéchiffrables pour quiconque n'est pas dans le secret de l'application de l'alphabet magique à telle ou telle personne.

Imaginons une phrase, telle que celle-ci :

« 725, de retour depuis hier, me dit que 461 est très satisfait de la démarche de 742 auprès de 1255. »

(1) Au cours de mes voyages, il m'arriva, dans un triangle, d'entendre une conférence, dont l'annonce avait eu le don de m'intriguer vivement. « Conférence sur l'Alphabet », disait la voûte affichée dans le parvis. Ce titre, suivi du nom de la personne qui devait prendre la parole, me décida à assister à la tenue ; je me demandais ce qu'on pouvait bien dire à propos de l'alphabet ; mais je connaissais de réputation l'orateur comme capable de rendre intéressants les sujets les plus insignifiants en apparence. J'eus, en effet, une des plus profondes surprises de ma vie. Je n'avais pas soupçonné jusqu'alors quel parti pouvaient tirer de leur alphabet, au point de vue de la doctrine luciférienne, les Palladistes versés dans la science de la magie, dans cette mystique infernale qui, en fait d'astuce, est peut-être le chef-d'œuvre de Satan. (Dr B.)

Il n'y a pas un secrétaire d'ambassade, si rompu qu'il soit au déchiffrage de la cryptographie, qui pourra découvrir, par n'importe quel calcul, de quelles personnes il est question dans cette phrase. Pour savoir à quoi s'en tenir, il faudrait avoir la liste des Inspecteurs Généraux et Inspectrices Générales en mission permanente, constamment tenue à jour, et avec les prénoms de chacun et chacune, ainsi que la liste, également à jour, des agents particuliers des Directoires; ces agents y étant désignés sous leurs pseudonymes palladiques. Alors, avec ces listes, il faudrait dresser un tableau de tous les nombres correspondant à chaque nom et à chaque pseudonyme ; mais ce tableau est absolument impossible à faire, attendu que la liste des agents n'est jamais communiquée et reste entre les mains de chaque Souverain Directeur. Lemmi a seul sa liste d'agents directs ; Hobbs, seul, la sienne ; Findel, seul, la sienne ; et ainsi de suite.

On ne peut, connaissant l'alphabet magique et la valeur numérique de ses lettres, découvrir, par-ci par-là, que la signification des nombres s'appliquant aux personnages les plus connus.

Sous le nombre **911** et sous le nombre **476**, il sera possible, à la rigueur, de deviner et de constater le F∴ Cornélius Herz et le F∴ David Sandeman, vu leur grande notoriété ; mais qui, je vous le demande, réussira à découvrir, par exemple, sous le nombre **1077**, la S∴ Inès Morata, de Madrid, qui a toujours évolué dans le plus grand mystère?

Aussi, n'ai-je publié l'alphabet secret du Palladisme qu'à titre de pure curiosité.

Docteur BATAILLE.

ANGES ET DÉMONS

Plusieurs coquilles ont émaillé l'article que nous avons publié, sous ce titre, dans le numéro précédent de la *Revue Mensuelle*.

Nous prions nos amis de lire, page 61, col. 1, ligne 24 : *op. cit.*, au lieu de *ap. cit.* ; — ligne 49 : *Societatis*, au lieu de *Societabis* ; — ligne 50 : *Tractatus De Angelis*, au lieu de *Trachatus De Angelis* ; — col. 2, ligne 55 : de l'Evangile (*passim*), au lieu de l'Evangile (*passion*).

CHRONIQUE DU SURNATUREL

CERBÈRE

Un des passages du *Diable au XIXe Siècle* qui a eu le plus le don de provoquer les rires et les haussements d'épaule des soi-disant catholiques (vrais sceptiques, au fond) a été celui où j'ai eu l'occasion de dire quelques mots du démon Cerbère.

Je prie mes lecteurs de se reporter au premier volume, livraison 98, page 782.

C'était l'entrée en matière du chapitre XXIV, *la Possession et les Démoniaques*. J'exposais combien il est regrettable que la croyance au surnaturel se perde ; je disais l'aveuglement de ces pauvres fous qui se croient des esprits forts et qui n'aperçoivent pas le diable opérant à côté d'eux. A ce propos, je citais deux lettres, prises parmi les innombrables que je reçois, et dans lesquelles mes honorables correspondants déploraient, eux aussi, la négligence de nombreux membres du clergé à étudier la mystique.

La seconde de ces lettres, émanant d'un vénérable prêtre, exorciste aguerri contre Satan et qui avait été témoin de quantité de faits diaboliques, disait entre autres choses :

« Je lis votre récit avec d'autant plus d'intérêt, que depuis sept ans je m'occupe spécialement des questions diaboliques, ayant à soutenir et à exorciser plusieurs personnes possédées par les démons.

« On passe pour exalté quand on parle de ces choses-là ; mais peu de personnes, même parmi les prêtres, soupçonnent combien l'action du démon est fréquente à notre époque et quelle large part ce monstre prend aux affaires humaines.

« Avec ce que j'ai vu, dans les cas que j'ai rencontrés, et ce que la théologie nous enseigne, il est facile d'expliquer tous ces phénomènes que vous rapportez, et pas un de ceux que j'ai lus jusqu'ici ne m'a étonné...

« Je serais heureux, me demandait mon correspondant, si vous pouviez me dire si, dans votre enquête, vous n'avez pas trouvé quelque part le démon *Cerbère*. Je tiens enfermé, dans le corps d'une pauvre et sainte fille, un démon puissant qui me paraît être celui-là. Si c'est lui, vous n'avez certainement pas dû le rencontrer... »

Citant cette lettre, je l'interrompis en cet endroit, pour montrer combien l'exemple était significatif. Ce pieux et savant exorciste avait soupçonné Cerbère dans ce méchant diable qui refusait obstinément de dire son nom.

La lettre dont il s'agit remontait déjà à plusieurs mois. Dans le fascicule qui en donna des extraits (fascicule de septembre 1893), je racontai une partie de ce qui était résulté de ma correspondance avec le vénérable exorciste.

N'ayant, en effet, jamais rencontré Cerbère au cours de mon enquête, mais sachant d'autre part à quoi m'en tenir sur son compte, j'avais pu fournir quelques renseignements à mon correspondant, et je fis connaître ce point à mes lecteurs.

« Lors de mon second voyage à Charleston, j'ai copié plusieurs des livres infernaux qui sont aux archives du Suprême Directoire Dogmatique, parmi lesquels un curieux registre où figure toute la hiérarchie diabolique, telle que Satan l'a fait connaître à son vicaire (alors Albert Pike).

« J'ai donc pu donner quelques indications précieuses à l'éminent exorciste qui me faisait l'honneur de me consulter. C'est ainsi que je lui fis savoir que Cerbère s'intitule « marquis de l'enfer », qu'il est inscrit comme commandant à dix-neuf légions, soit à 128.654 diables subalternes, et qu'il apparaît d'ordinaire sous la forme d'un chien, à une tête (et non à trois, comme on se l'imagine), ladite tête pourvue d'une barbe humaine noire et coiffée d'un bonnet pointu. J'indiquai aussi, pour le cas où le fait eût été ignoré de mon correspondant, qu'on pouvait surprendre ce démon, en lui parlant d'une certaine Marie Martin avec qui il avait eu des relations.

« Mes renseignements ne furent pas superflus ; car bientôt ce méchant et puissant démon se laissa surprendre le secret de son identité : c'était bien Cerbère.

« Depuis lors, Cerbère s'est enfui de la ville où il avait établi sa résidence, dans le corps de la malheureuse possédée dont il est ici question. »

Voilà ce qui a été imprimé dans le 10e fascicule qui parut en septembre dernier.

Il n'y avait là rien de risible. Les vrais catholiques, ceux qui ont gardé la foi et sous les yeux de qui tombèrent ces lignes, comprirent qu'il s'agissait d'un cas de possession des plus graves, mais que la discrétion m'empêchait d'entrer dans de plus amples détails.

Dans la feuille innommable où l'ami du F∴ Albert Pétrot s'est attaché à tenter, par les moyens les plus déloyaux, de jeter le discrédit sur mes révélations, ce fascicule fut tout particulièrement l'objet d'une moquerie à outrance. J'appelle ce journal « innommable », parce que vraiment on ne peut pas le désigner sous le titre qu'il a pris ; autant vaudrait appeler « lumière » les ténèbres et « vertu » le vice, selon la langue à rebours en honneur chez les francs-maçons.

Donc, M. Georges Bois trouva extrêmement plaisant cet incident diabolique que je venais de laisser entrevoir ; il en fit des gorges chaudes. Il consacra deux colonnes à railler des miracles que j'avais fidèlement rapportés de la vie de saint Dunstan, le grand apôtre de l'Angleterre, à se moquer des catholiques qui n'ont pas son scepticisme de joyeux boulevardier; et M. Auguste Roussel fit à cette diatribe, digne de la *Lanterne* et autres organes de l'irréligion gouailleuse, les honneurs de la première page de son numéro du lundi 30 octobre. Ces plaisanteries de cabaret s'étalèrent en premier article.

La conclusion de M. Georges Bois est caractéristique. Je ne me doutais pas alors que j'aurais un jour à la reproduire.

La voici (elle est devenue, comme on va voir, de pleine actualité) :

« Terminons par une anecdote qui déridera le lecteur... Un des correspondants du *Diable au XIXe siècle* écrit au docteur Bataille pour lui demander ce qu'il pense du démon Cerbère. A ce nom, le correspondant soupçonne un démon à tête de chien. Le docteur, lui, pense aussitôt à son portier. Alors, il répond à son correspondant en le félicitant avec onction. Ce n'est pas lui qui doute du surnaturel ! Puis, il ajoute qu'en effet Cerbère est un vilain diable à figure de chien, et qu'il se montre le plus communément avec un bonnet sur la tête et une barbe humaine.

« Voilà le correspondant du docteur désormais renseigné, et de main de maître, il peut en être sûr!

« *Signé :* GEORGES BOIS. »

Il n'est pas possible de travestir avec plus de mauvaise foi ce que j'avais écrit; tout lecteur peut se reporter à ma livraison 98, pages 782 et 783. Il n'est pas possible non plus de tourner plus en ridicule un vénérable prêtre, exorcisant une malheureuse possédée, avec l'autorisation de son évêque ; et c'est un journal catholique qui se moque en ces termes d'un pieux exorciste, combattant l'enfer avec tout son zèle de croyant éclairé !... Quelle triste et honteuse pasquinade !...

Mais, vraiment aussi, il semble que la Providence s'attache à susciter des événements qui chaque jour confirment la véracité et la sincérité de mes divulgations. Certes, je n'en tire aucune gloire, et je dis même que cela prouve que nous sommes bien infimes, bien misérables, des vers de terre, et qu'entre les mains de la Divine Sagesse nous sommes tous de très fragiles instruments.

Déjà, j'aurais pu répondre depuis longtemps aux sottes railleries de M. Georges Bois à propos de Cerbère ; j'ai dédaigné de les relever, et pourtant il m'eût été bien facile de le faire. Mais le lecteur comprend à quelle discrétion je suis tenu, recevant les plus graves confidences.

Cependant, je me trouve obligé aujourd'hui de revenir sur le diable Cerbère, et je ne puis m'abstenir de signaler combien il est merveilleux que ce soit précisément ce démon dont une nouvelle manifestation vient de m'être communiquée.

D'abord, quelques mots sur le passé.

J'ai dit, dans ma livraison 98, que Cerbère, après avoir été tenu longtemps enfermé dans le corps d'une sainte fille, s'en était tout à coup échappé.

Je vais être plus précis.

Le souvenir de Marie Martin, sorcière prédilectionnée de lui, qui fut pendue et étranglée en Picardie le 25 juillet 1586, est un souvenir particulièrement désagréable à Cerbère; il lui rappelle une défaite que lui infligea l'Eglise, et il entre en colère chaque fois qu'on lui jette à la face ce nom. Il avait espéré faire beaucoup de mal par cette mauvaise femme, et l'Eglise avait brusquement interrompu ses prestiges.

La malheureuse possédée, — une religieuse, — dont il fut question lors de mon fascicule de septembre, a été fort heureusement délivrée. Cerbère se démasqua, quand l'exorciste, mon correspondant, lui parla de Marie Martin.

Ainsi que je l'ai dit, il s'enfuit tout à coup de la ville où il avait alors établi sa résidence. Mais voici bien autre chose, dont je n'ai pas cru devoir parler à cette époque.

Un jour que je me trouvais chez un ami ecclésiastique, j'avais justement sur moi, venant de la recevoir, la lettre dans laquelle le vénérable exorciste de L*** m'annonçait la disparition subite de Cerbère. Bien entendu, je n'avais parlé de ce fait à personne. Mon ami désirait me présenter à un saint prêtre, qui, lui aussi, exorcisait une pauvre possédée, celle-ci laïque. La présentation faite, nous causâmes. La conversation vint sur la possession dont M. l'abbé X*** s'occupait, et il nous dit que, *depuis la veille*, un démon réellement terrible s'était installé chez la victime, la martyrisant plus que tous les autres. Néanmoins, il avait réussi à contraindre ce diable à se nommer; c'était Cerbère.

Je n'avais pas à douter de la délivrance de L***. Je sortis ma lettre et la montrai. Rien n'était plus frappant.

Or, Cerbère fut encore délogé, ainsi que ses compagnons. La deuxième possédée dont je parle en ce moment a été complètement et définitivement délivrée dans les derniers jours de juillet 1893.

Maintenant, je vais reproduire des extraits d'une lettre qui m'est parvenue ces jours-ci, arrivant de bien loin, et mes lecteurs pourront constater que le démon Cerbère n'est pas resté

longtemps sans exercer sa rage de persécution.

Je ne publierai pas l'endroit où il manifeste ses fureurs à cette heure, mon correspondant ne m'y ayant pas autorisé. Mais, si M. Auguste Roussel, qui se laisse trop facilement influencer par son collaborateur sceptique, a lui-même le moindre doute, je lui offre une vérification qu'il ne peut refuser. Il n'a qu'à déléguer auprès de moi, un lundi, un ecclésiastique de ses amis, à qui je dirai, sous le sceau du secret, les noms des trois victimes de Cerbère et ceux de leurs exorcistes. Cet ecclésiastique pourra se mettre en rapport avec ces derniers, et il constatera ainsi que l'affreux et cruel démon dont il s'agit a passé de L*** à G*** et de là à M***, cette ville-ci n'étant pas en Europe. M. Auguste Roussel apprendra alors que rien n'est plus vrai que ce que je relate, et cela lui fera apprécier la parfaite inconvenance de son collaborateur M. Georges Bois.

Voici donc la plus récente lettre que j'ai reçue au sujet de Cerbère :

M***, le 16 février 1894.

Monsieur le docteur,

Je ne commencerai pas par vous féliciter de la courageuse campagne que vous avez entreprise ; car vous devez recevoir chaque jour des éloges à ce sujet, et peut-être commencez-vous à en être fatigué. Je vous dirai seulement que tous les jours, à la Sainte Messe, je prie pour vous et que je fais prier quelques bonnes âmes, afin que le Bon Dieu vous donne le courage et les forces de continuer votre œuvre d'homme de Foi et de savant.

C'est de Cerbère que je désirerais vous entretenir.

Il est bien entendu que ce qui me concerne est strictement confidentiel, et que, si vous jugez à propos de faire usage de ma lettre dans l'intérêt de vos lecteurs, vous le ferez de telle sorte qu'il n'y ait aucune indiscrétion ; je désirerais même que l'on ne sache pas que cette lettre vient de (nom de la contrée où réside mon honorable correspondant).

Je dirige une personne d'une grande vertu, que le démon obsède quelquefois d'une façon bien pénible.

Un soir, vers dix heures, — c'était vers le commencement d'octobre ou la fin de septembre dernier, — un soir donc, me trouvant dans la chambre immédiatement au-dessous de la sienne, j'entendis aboyer un chien. Or, je ne possède pas de chien. La voix me semblait venir de la chambre de ma pénitente. Etonné, je regardai au dehors, et la clarté de la lune me permit de constater qu'il n'y avait pas de chien à proximité de la maison. J'entendis aboyer une deuxième fois, et la voix me sembla encore mieux venir de la chambre au-dessus.

Le lendemain, je demandai à ma pénitente ce qui c'était passé la nuit dans sa chambre. Elle me dit qu'un gros chien se jetait sur elle, en aboyant (c'était la première fois que le démon lui apparaissait sous cette forme). Une personne qui couchait dans la chambre voisine n'avait rien entendu, bien que l'aboiement m'ait paru fort.

Quelques jours plus tard, je recevais votre fascicule de septembre où il est question de Cerbère. Je demandai alors à ma pénitente de me décrire le chien, — lequel, depuis ce jour, lui apparaît quotidiennement et la suit presque nuit et jour, dans la maison, dans l'église, dans sa cellule, la fatiguant de ses aboiements, l'empestant de son haleine, et se lançant à tout instant sur elle ; mais il ne peut pas la mordre, il ne peut que la frapper de sa queue. — Elle me décrivit le chien, *avec une barbe humaine et quelque chose de pointu sur la tête, comme une touffe de poils raides formant une sorte de bonnet pointu.*

Je lui conseillai de prononcer le nom de Marie Martin, quand elle le verrait. Chaque fois qu'elle prononçait ce nom, il se retirait en grognant ou avec rage.

Je vous avouerai ici que je ne m'explique pas très bien la rage de Cerbère en entendant prononcer le nom de Marie Martin, étant donné ce que vous en dites dans le fascicule d'octobre (page 846). Peut-être ma pénitente croyait-elle prononcer le nom de la Sainte Vierge et celui de saint Martin. Quoiqu'il en soit, quand j'appris par votre publication ce qu'était Marie Martin, j'ai défendu à ma pénitente de prononcer désormais son nom.

Quand je reçus le fascicule de novembre, je la questionnai de nouveau au sujet du chien, qui continuait à lui apparaître. Elle me dit que tantôt elle le voyait comme j'ai dit plus haut, sur ses quatre pattes, qui ne sont pas cependant des pattes de chien, mais quelque chose de fourchu ; *tantôt debout, avec une sorte de manteau.* Je lui montrai alors la gravure représentant Cerbère (page 937), et elle le reconnut parfaitement, sauf quelques légers détails de la forme du manteau et sauf la nature du bonnet qui lui paraît plutôt formé par des poils raides et longs.

En outre, elle voit souvent avec lui un démon ressemblant à Buer (page 905).

Comme elle voyait le démon près d'elle à ce même moment, j'ordonnai à celui-ci, au nom de N.-S. Jésus-Christ, de dire à ma pénitente quel était son nom et ce qu'il venait faire auprès d'elle. Il répondit avec rage que son nom était Cerbère et qu'il était venu pour lui enlever la confiance envers son directeur ; ce dont elle était, en effet, souvent et violemment tentée.

Je n'ai pas poussé les interrogations plus loin, ne jugeant pas à propos d'engager une conversation avec le démon ; du reste, quelle foi ajouter à ses paroles ?...

Au moment où je vous écris, ce siège se

poursuit contre ma pénitente, et le démon en vient à la frapper la nuit avec une chaise.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le docteur, de communiquer ma lettre au vénérable prêtre dont il est question page 782. Il voudra peut-être bien entrer en relation avec moi ; car il pourra être intéressant pour lui de connaître les faits et gestes de ce Cerbère qu'il a courageusement combattu, et moi, de mon côté, je pourrai profiter de son expérience et de ses conseils.

Veuillez agréer, monsieur le docteur, l'assurance de ma grande sympathie et de ma coopération, quoique faible, par la prière.

(Signature.)

J'ai mis mon honorable correspondant de M*** en rapport avec les éminents exorcistes de L*** et de G***, et je recommande aux prières de mes abonnés la malheureuse nouvelle victime de Cerbère. Jusqu'à présent, comme on vient de le voir, cette pauvre fille n'est encore qu'obsédée ; que Dieu lui fasse la grâce d'échapper aux horreurs de la possession !...

Cette manifestation actuelle d'un des plus cruels démons qui soient au royaume de Satan et les circonstances dans lesquelles elle se produit prouvent, jusqu'à l'évidence, que mon œuvre est bien venue à son heure.

Il n'y a pas à en douter, nous sommes à une époque où les innombrables crimes commis par les hommes contre Dieu ont valu à notre monde impie un déchaînement presque général de l'enfer. Les sceptiques s'endurcissent dans leur incrédulité. Dieu leur répond en permettant au diable d'agir, tout en imposant des limites aux effets de sa rage. Dieu est encore trop bon pour nous. Il nous châtie, mais en nous inondant de lumière. Ceux qui, malgré toutes ces manifestations du surnaturel, persisteront à fermer les yeux, auront bien voulu leur damnation éternelle.

Ainsi, songeons un instant aux personnes qui méprisent les enseignements de l'Eglise et qui néanmoins reconnaissent l'existence d'un autre monde. Je veux parler des spirites. Ceux-là constatent, comme nous, des apparitions ; mais, avec leurs idées faussées par leur éloignement de la doctrine catholique, ils s'imaginent que ces fantômes paraissant à leur évocation sont des esprits de défunts ; ils se refusent à croire ce que l'Eglise leur dit, qu'ils sont en cela les dupes des mauvais anges, que ce sont vraiment des démons échappés de l'enfer qui viennent devant eux, empruntant ces formes spectrales. Eh bien, que répondront-ils, lorsque nous leur faisons connaître des manifestations dans le genre de celles de Cerbère ? Ils ne peuvent rien répondre. Il leur est impossible d'avancer et de soutenir que ce chien monstrueux, diabolique, à la barbe humaine et au bonnet pointu, ce chien à l'haleine puante, aux pattes fourchues, qui fait le siège d'une bonne et pieuse chrétienne, la frappant tantôt avec sa queue, tantôt avec une chaise, est une âme d'humain trépassé, revenant sur terre et ayant des communications plus ou moins intéressantes à faire à cette personne. Non, ils ne peuvent pas prétendre cela. Alors ?... Force leur est bien de convenir, pour peu qu'ils soient de bonne foi, que le monde surnaturel ne se compose pas uniquement d'esprits de défunts, et que, quoiqu'en disent les docteurs en spiritisme, il y a bien un enfer, des démons, des anges du mal et des ténèbres.

Passons aux palladistes. Il en est qui sont sincères dans leur extraordinaire erreur. Je prends, par exemple, cette pauvre miss Vaughan que mon ami A.-C. De la Rive nous fait si bien connaître dans son beau livre, cette Diana tant égarée qui, malgré tout, nous est sympathique, et je lui dis, parlant ainsi aux lucifériens de bonne foi :

« Voyons, réfléchissez un peu. Examinez le cas de l'obsédée de M***. Voilà une excellente chrétienne, une fille d'une grande vertu : son directeur nous l'atteste. Le fait certain, c'est qu'elle est persécutée. Un esprit, indiscutablement pervers et méchant, lui apparaît, la bat, l'obsède avec cruauté. Dans votre système palladique, vous renversez la doctrine chrétienne ; vous ne niez pas le surnaturel, l'existence et l'action des bons et des mauvais esprits, mais vous prenez tout à rebours. De Lucifer, vous faites le rival de notre Dieu et son égal en puissance. Notre Dieu, le seul vrai Dieu, vous l'appelez Adonaï, et vous en faites l'éternel principe du mal ; et Lucifer, que vous vous refusez à nommer Satan, est pour vous l'éternel principe du bien. Or, comment pouvez-vous expliquer le cas de la pénitente de mon vénérable correspondant ?

« Vous avez, vous, miss, un « daimon protecteur » ; tel est le titre que vous lui donnez. Il vous apparaît fréquemment, vous n'en faites pas mystère, sous une forme attrayante. Asmodée se sert de vous, et, pour capter votre âme, pour la retenir sous son joug, il a grand soin de ne pas vous effrayer, de ne pas se livrer contre vous aux moindres sévices ; même, il vous obéit volontiers, quand vous lui commandez. N'importe lequel de nos théologiens catholiques vous dira que c'est là une ruse infernale. Eh bien, miss, vous savez aussi bien que moi, puisque vous avez lu aussi les livres de votre pontife Albert Pike et que vous en possédez peut-être des copies encore plus complètes que les miennes, vous savez, dis-je, qu'Asmodée et Cerbère appartiennent tous deux à la même catégorie d'esprits, sont tous deux des lieutenants de Lucifer. Selon votre doctrine luciférienne, Cerbère est un bon génie, un esprit de lumière, au même titre que votre protecteur Asmodée, tandis que les anges d'Adonaï sont, à vous en croire, des mauvais génies, des esprits de ténèbres, des *maleachs*, selon le terme en usage dans les triangles.

« Dégagez un instant, miss, votre cerveau des enseignements dans lesquels vous avez été élevée, et, à défaut de la foi chrétienne, envisagez les choses impartialement, avec les yeux de la raison.

« Dites-moi, là, sincèrement, en toute franchise, avec votre loyauté habituelle : comment appréciez-vous les manifestations de Cerbère à l'égard de la pénitente de mon honorable correspondant ? sont-ce là les manifestations d'un bon

génie, d'un esprit de lumière ? — Voyons, mettez la main sur votre conscience, écoutez la voix de votre cœur que le vice n'a point corrompu, qui contient, je le sais, des trésors de bonté, et qui est toujours compatissant pour quiconque souffre ; car, en présence des malheureux, vous ne connaissez plus « ni adonaïtes ni lucifériens. » (1) Répondez-moi donc, miss : est-ce que Cerbère ne vous fait pas horreur ?

« Ah ! ne dites pas non ; vous ne pouvez pas le dire ; car vous dites votre pensée, quand vous voulez parler, et votre opinion ne peut être favorable à ce « daimon » persécuteur d'une pauvre fille.

« Alors ?... Concluez vous-même, chère miss, et que Dieu vous éclaire ! »

Je passe aux matérialistes, à nos pseudo-savants. Eux, ils auront vite tranché la question. L'obsédée de M*** est une folle, une hallucinée ; voilà tout ce qu'ils répondront, selon leur habitude.

A les écouter, cette personne s'imagine voir Cerbère, l'entendre aboyer ; les coups qu'elle reçoit sont encore dans son imagination.

C'est très commode de s'en tirer ainsi, pour nier le surnaturel.

Mais si la victime est une folle, son directeur n'est certes pas fou, lui ; sa lettre est d'un homme bien posé, bien sensé, pesant chaque mot qu'il écrit. S'il était fou, il y a longtemps que ses supérieurs lui auraient retiré l'exercice du saint ministère, et il serait en traitement dans une maison de retraite pour les ecclésiastiques.

Or, les voisines de l'obsédée, les personnes qui vont avec elle à la messe, n'entendent pas les aboiements, les hurlements de Cerbère, qui la poursuit jusqu'à l'église ; et c'est sur cela que les docteurs matérialistes se fonderont pour soutenir l'hallucination.

Mais son directeur, qui n'est pas fou, les entend, ces aboiements furieux, ces hurlements de rage. Il ne voit pas le démon qui est présent, là, tournant autour de sa pénitente ; Dieu ne le laisse se montrer qu'à celle-ci ; mais le respectable prêtre a pu interpeller l'horrible diable, et le monstre a répondu. Il s'est nommé, le ministre de Dieu lui ayant, au nom de Jésus-Christ, ordonné de parler ; contraint par la toute-puissance divine, il a été obligé d'avouer à haute voix dans quel méchant but il était venu dans ces parages ; et si le ministre de Dieu ne l'a pas entendu plus longtemps (du moins jusqu'à la date de sa lettre), c'est parce qu'il n'a pas jugé à propos d'engager une conversation avec le démon.

Donc, le directeur, homme sain d'esprit, en pleine possession de toutes ses facultés mentales, entend le diable Cerbère qui obsède sa pénitente. Cette partie du problème, les docteurs matérialistes ne la résoudront pas.

(1) Extrait de *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie universelle*, par A.-C. De la Rive, page 714 :

« Ceux de nos amis qui ont été récemment les hôtes de miss Diana Vaughan, lors de son dernier séjour à Paris, ont tous été frappés par sa physionomie ouverte, son air franc et honnête, son regard pétillant d'intelligence et témoignant la résolution..., etc.

« Miss Vaughan a mieux encore que tout cela : elle possède un cœur généreux et compatissant. Nous savons qu'elle a donné, tout récemment, de l'argent pour les Petites Sœurs des Pauvres, auxquelles la Maçonnerie française n'a pas honte de faire la guerre, et envoyé une somme assez rondelette à un ecclésiastique de notre connaissance, afin de lui aider à soulager les infortunes de sa paroisse. »

Il reste à voir ce que diront les trois ou quatre soi-disant catholiques qui combattent ma campagne antimaçonnique et antiluciférienne, les Rosen, les Georges Bois, les Aigueperse, ces grands admirateurs de l'ignoble Cadorna, qui, à leurs yeux, est un honnête homme dont la parole fait autorité. Ceux-là diront comme de coutume (*c'est leur rôle, c'est leur consigne*) : « Tout cela est inventé à plaisir ; les possédées et obsédées dont il est question, ainsi que leurs exorcistes, sont tout autant de mythes ; les lettres citées n'existent pas ; fiction que tout cela, supercherie de l'auteur, invention pure et simple, œuvre d'imposture, d'imagination et d'audace !... »

Pauvres esprits, qui ne voient pas que leurs manœuvres sont percées à jour, et que leur opposition malveillante a été permise par Dieu précisément pour faire éclater plus vivement la vérité !... A ceux-ci je n'ai qu'à répéter ce que j'ai dit tout à l'heure : M. Auguste Roussel, que je ne confonds pas avec eux, n'a qu'à m'envoyer un ecclésiastique en qui il ait pleine confiance, et, par l'intermédiaire de cet ecclésiastique, je lui ferai constater les faits, c'est-à-dire les deux possessions de Cerbère, aujourd'hui terminées, et l'obsession actuelle.

Docteur BATAILLE.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la curieuse lettre de M. Paul Rosen, dont nous avons parlé, ainsi qu'un intéressant article, LE SOMNAMBULISME NÉCROMANCIEN, par notre collaborateur « le Capitaine PIERRE ».

ÉDIFIANTES AMITIÉS

S'il faut en croire le journal l'*Eclair* (numéro portant la date du jeudi 18 mai 1893), il existerait à Paris une certaine société de joyeux amis, intitulée *les Bons Bougres*, dont feraient partie, entre autres membres, trois Vénérables du Grand Orient de France, les FF.·. Deschamps, conseiller municipal de Paris et président du Conseil général de la Seine, Albert Pétrot, ex-conseiller municipal, actuellement député, et Paul Vivien, candidat anticlérical aux dernières élections dans le VIe arrondissement. S'il faut en croire encore l'*Eclair*, M. Georges Bois (le journal en question l'appelle : « notre confrère ») ferait également partie de cette société, non secrète évidemment, mais dont le titre a un parfum de *Père Duchêne*, bien en harmonie avec le scepticisme décadent de cette fin de siècle.

Ce numéro de l'*Eclair*, qui nous a été envoyé par un de nos abonnés et qui date de dix mois déjà, n'a certainement pas été composé tout exprès à notre intention. Du reste, nous n'attacherons pas à cette particularité boulevardière et bien parisienne plus d'importance qu'elle n'en mérite.

Ce qui est grave, ce n'est pas que M. Georges Bois dine en camarade avec des amis qui se trouvent être Vénérables du Grand Orient de France; nous aurions mauvaise grâce à lui reprocher ces relations de table, puisqu'il nous est arrivé, à nous, rédacteurs de la *Revue Mensuelle*, d'accepter à déjeuner avec des lucifériens, et nous l'avons dit à nos lecteurs. Les FF.·. Deschamps, Pétrot et Vivien ne sont pas palladistes; ils sont athées. D'autre part, il est juste de dire que les relations que nous avons conservées ou acquises nous ont servi à combattre plus efficacement que jamais la franc-maçonnerie, à faire connaître ses dessous mystérieux, à recueillir des documents dont la divulgation n'est pas faite pour être agréable aux chefs secrets de la secte.

Ce qui est grave, c'est que — nous citerons un seul exemple pour ne pas lasser la patience de nos lecteurs, — l'amitié de M. Georges Bois pour M. Albert Pétrot lui ait fait cacher au public catholique quel rôle personnel, haineusement anticlérical, son camarade a joué dans les convents du Grand Orient de France (1889, 1890, 1891). Voir *la Revue Mensuelle*, premier numéro, pages 30 et 31. Ce qui est grave, c'est que M. Georges Bois ait poussé la condescendance, la faiblesse, jusqu'à falsifier dans ce but les documents maçonniques officiels qu'il a publiés; c'est qu'il ait, en cela, méprisé les injonctions formelles du Saint-Siège, qui ordonne, *sous peine d'excommunication*, de dénoncer les chefs et coryphées de la franc-maçonnerie, chaque fois qu'on est en mesure de le faire. Cela, c'est très grave, et d'autant plus grave que M. Georges Bois lui-même, dans le même livre où il cache les noms des francs-maçons du Grand Orient de France qu'il ménage, déclare qu'un écrivain catholique ne doit pas hésiter à publier les noms des francs-maçons « afin que les catholiques sachent qui ils ont devant eux. » (page 514).

A Paris, il suffit de prononcer le nom du F.·. Albert Pétrot, pour que l'on sache de qui l'on veut parler. Ce sectaire, à la barbe rouge, à l'aspect vraiment diabolique, est bien connu par la haine sauvage qui l'anime contre la religion; et l'on nous apprendrait demain qu'il est possédé par Belzébuth en personne, que nous n'en serions nullement surpris.

Mais nos lecteurs des départements et de l'étranger ignorent ce qu'est ce franc-maçon, dont M. Georges Bois, par amitié, a caché le rôle au sein des convents de la rue Cadet.

Pour faire connaître cet homme, cet ennemi acharné de l'Eglise, nous relèverons seulement quelques-uns de ses votes au Conseil municipal de Paris : nous les empruntons au bulletin officiel de l'Hôtel-de-Ville :

1890. — Les membres de la minorité demandant au Conseil d'accorder une subvention aux écoles libres, M. Pétrot répond « qu'élu pour lutter contre toute ingérence religieuse et cléricale, il a *le devoir d'empêcher, par tous les moyens possibles, les écoles congréganistes de vivre.* »

24 octobre 1890. — M. Georges Berry, conservateur, ayant soulevé une discussion sur la laïcisation des services de l'Assistance publique, M. Pétrot répond en déposant (avec MM. Deschamps et Vaillant) l'ordre du jour suivant :

« L'administration est invitée à créer de nouvelles écoles d'infirmiers et d'infirmières laïques dans les hôpitaux de la rive droite. »

Autre ordre du jour, déposé par M. Navarre et contresigné par MM. Pétrot et Deschamps :

« M. le directeur de l'Assistance publique est invité à faire diligence pour obtenir une prompte solution du conflit soulevé par la laïcisation de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Saint-Louis, et à poursuivre la laïcisation de tous les services de son administration. »

11 décembre 1890. — Ordre du jour déposé par M Albert Pétrot :

« Le Conseil invite l'administration à prendre les mesures nécessaires pour le respect absolu de la liberté de conscience (*nous savons ce que cela veut dire*), et à procéder, sans retard, à la laïcisation de l'hospice de Berck (*hospice municipal pour les enfants*). — Signé : Albert Pétrot, Deschamps, etc. »

Il y a, dans le bulletin officiel, plus de cent ordres du jour de ce genre que le F.·. Pétrot a déposés et réussi le plus souvent à faire adopter. La vue d'une cornette de sœur de charité suffit à mettre le F.·. Pétrot en fureur. Tels, les démons, lorsqu'on leur montre l'image du Divin Crucifié.

Mais voici, pour terminer, une des laïcisations qui ont le plus vivement indigné les catholiques parisiens, celle de la maison de charité fondée par cette sainte femme qui est universellement connue et bénie des pauvres sous le nom de Sœur Rosalie. A la demande du F.·. Pétrot et de ses amis, on expulsa les Filles de Saint-Vincent de Paul de cette demeure, qui leur appartenait bien, certes. La minorité conservatrice protesta contre cette expulsion, qui est le dernier mot de la rage sectaire.

Cette protestation fut accueillie, on va voir comment, par les francs-maçons du Conseil municipal.

Lisons le bulletin officiel :

4 novembre 1891. — Délibération sur la laïcisation du dispensaire connu sous le nom de Maison de la sœur Rosalie.

M. Deschamps : — « En laïcisant la Maison de la sœur Rosalie, le directeur de l'Assistance publique a fait son devoir, et nous, représentants du Ve et du VIe arrondissements, nous félicitons la municipalité d'avoir pris cette initiative. Comme sanction à ce débat, je dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil, *respectueux de la liberté de conscience* (!!!), invite l'administration à poursuivre « l'œuvre de la laïcisation des maisons de secours, et « passe à l'ordre du jour. » — Signé : « Deschamps, Albert Pétrot. »

Adopté par 45 voix contre 9.

Nous croyons qu'il serait superflu d'ajouter le moindre commentaire. Que M. Georges Bois rétablisse donc, dans son volume, le nom de son ami Pétrot à tous les passages où il l'a retranché. Il en a le devoir, s'il a à cœur de réparer sa faiblesse.

MAÇONNERIE FEMININE

Le magnifique et si important ouvrage de notre collaborateur et ami M. A.-C. De la Rive (*La Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie Universelle*) vient de paraître, et un grand nombre de nos abonnés en ont déjà fait l'acquisition. Nous pensons leur être agréable en publiant ici, sous forme de tableau, un index alphabétique des noms de femmes dont il est question dans cet énorme volume, et nous plaçons, après chaque nom, l'indication des pages auxquelles le lecteur aura à se reporter ; cet index facilitera ainsi les recherches.

En même temps, le public aura, par cette nomenclature, un aperçu de l'intérêt tout particulier que présente l'ouvrage magistral de notre ami.

A

B

Saint-Etienne, imp. Ch. BOY, rue de la Loire, 13. *Le Gérant :* P. PEYRE.